

PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 24 MAI 2013

R α

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral - Centre de la Commission Permanente des Interventions BP 2247 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

ETAIENT PRESENTS :

Présidence :

LEMAY Patrick
Président – Représentant des Usagers

Membres permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

BOULOGNE Michel
FLAJOLET André
RAOULT Paul
SIMÉON Gilbert

Représentants des Usagers :

BARAS Jean-Marie
DEMAREST Vincent
LUCQ Chantal

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

En tant que représentants :

Monsieur FOUQUART Pascal, représentant Madame BOUYER Sophie,
Monsieur PREVOST Olivier, représentant Monsieur PASCAL Michel
Monsieur ROMONT Philippe, représentant Monsieur RATEL Christian
Monsieur THEROUANNE Max, représentant Monsieur LENOIR Daniel

Représentants du Personnel :

VERHAEGHE Hubert (Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration)

Membres non permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

COTEL Jacques
DEFLESSELLE Claude
EECKHOUDT Patrick

Représentants des Usagers :

CELLIEZ Pierre-André
DECOOL François

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

En tant que représentants :

Monsieur DELABIE Matthieu, représentant Madame GAUTHIER Odile

Monsieur **MOSSMANN Jean-Rémi**, représentant Monsieur **DEMARCO François**
Madame **RENOULT Elodie**, représentant Monsieur **PAPINUTTI Marc**
Monsieur **SANDROCK Yann**, représentant Madame **LAURENT Annaïck**

Membres consultatifs :

THIBAUT Olivier

Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
Assisté de Mrs **BERNARD, BLIN, COURTECUISSÉ, DELOBELLE, GRIERE, JOURDAN, KARPINSKI,**
LABRUNE, LEMAIRE, MARIEN, PRUVOT, PRYGIEL, VALIN
Mmes **AUBERT, MARTIN, LESSENS, VALLEE,**

En tant que représentante :

Monsieur **CURAUT Frédéric**, représentant Madame **BAILLY-TURCHI Maud**

ETAIENT EXCUSÉS :

Vice-Présidence :

SCHEPMAN Jean

Vice - Président – Représentant des Collectivités Territoriales

Membres permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

CAU Emmanuel

Représentants des Usagers :

BRACQ Dominique mandat à Mr **LEMAY Patrick**

DIDIO Jean-Christophe

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

BOUYER Sophie, DRAAF NPDC

Représentée par Mr **FOUQUART Pascal**

LENOIR Daniel, Directeur Général de l'ARS Nord Pas-de-Calais

Représenté par Mr **THEROUANNE Max**

PASCAL Michel, DREAL NPDC, Délégué de Bassin Artois-Picardie

Représenté par Mr **PREVOST Olivier**

RATEL Christian, Directeur régional des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord

Représenté par Monsieur **ROMONT Philippe**

Membres non permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

BEAUCHAMP Charles

GAQUERE Raymond

Représentants des Usagers :

MORTIER Jacques

PRUVOT Bernard

VANTYGHEM Thierry

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

CABAU WOEHREL Christine, Directrice du Grand port maritime de Dunkerque

COURCOL Laurent, Directeur interrégional de la mer Manche orientale – mer du Nord

DÉMARCO François, Directeur Général BRGM
Représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi

GAUTHIER Odile, Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres,
Représenté par Mr DELABIE Matthieu

HOTTIAUX Laurent, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Nord Pas-de-Calais

LAURENT Annaïck, DIRECCTE Nord Pas-de-Calais
Représentée par Mr SANDROCK Yann

PAPINUTTI Marc, Directeur Général de Voies Navigables de France
Représenté par Mme RENOULT Elodie

Représentants du Personnel :

LALANNE Jean (Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration)

Membres consultatifs :

ANSELME Jean-Pierre, Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

BAILLY-TURCHI Maud, Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
Représentée par Mr CURAUT Frédéric

BUR Dominique, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

GRISEZ Claire, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

POHER Hervé, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie

LISTE DES MANDATS :

(Chaque membre peut donner mandat à un autre membre appartenant au collège auquel appartient le mandant. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.

Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire suppléer par le représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

**En cas d'inapplicabilité exceptionnelle des dispositions normalement applicables aux quorum et mandats, les membres dits « permanents » de la Commission Permanente des Interventions peuvent être suppléés à l'initiative du Président par les membres dits « non permanents » appartenant au même collège qu'eux au Conseil d'Administration et présents en séance, ou leur donner mandat)*

Mandataire	Mandant
Collège des Usagers	
LEMAY Patrick	BRACQ Dominique
Collège de l'Etat et des Etablissements publics	
FOUQUART Pascal	BOUYER Sophie
PREVOST Olivier	PASCAL Michel
ROMONT Philippe	RATEL Christian
THEROUANNE Max	LENOIR Daniel

R

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 08 mars 2013

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

- 2.1 – Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles (lignes X13)

3 - Epuration publique :

- 3.1 - Participations financières pour la réalisation des ouvrages d'épuration, de gestion des eaux de temps de pluie et la mise en place de l'assainissement non collectif (ligne X11 et sous ligne X150 : assistance technique des collectivités)
- 3.2 - Participations financières à la mise en place des réseaux d'assainissement (ligne X12)

4 - Eau potable :

- 4.1 - Participations financières en faveur de la protection de la ressource en eau (ligne X23)
- 4.2 - Participations financières pour les interventions en eau potable (ligne X25)

5 - Lutte contre la pollution agricole :

- 5.1 - Situation des engagements (lignes X18 et X152)
- 5.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)
- 5.3 - Soutien à l'agriculture biologique et agroforesterie (ligne X185)

6 - Aménagement et gestion des eaux :

- 6.1 - Situation des engagements (ligne X24)
- 6.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)
- 6.3 - Participations financières en faveur de la lutte contre l'érosion (ligne X242)
- 6.4 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)
- 6.5 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)
- 6.6 - Participations financières en faveur des acquisitions foncières (ligne X245)

7 - Connaissance et expertise des milieux naturels aquatiques :

- 7.1 - Situations des engagements (lignes X321 et X322)
- 7.2- Participations financières pour le programme pluriannuel de surveillance (Ifremer)

8 - Planification :

- 8.1 - Situation des engagements
- 8.2 - Participations financières en faveur de l'élaboration et du suivi de SAGE (ligne X290)

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 08 mars 2013	X				Unanimité
2	2.1	13-I-021 EPURATION INDUSTRIELLE (n° 14070)	X			X	Garantie Financière pour les dossiers Agrati (n°17601) et RDM (n°17510). 1 abstention de la DRFIP (Mr Romont) sur le dossier Agrati.
	2.1	13-I-022 EPURATION INDUSTRIELLE - CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT REGION NORD PAS-DE-CALAIS (n° 14069)	X				Unanimité
	2.1	13-A-... SITES POLLUES (HORS SITES ORPHELINS) MONDICOURT(n° 14037)		AF			Unanimité
3	3.1	13-I-023 STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES (n° 14053)	X				Unanimité
	3.1	13-A-... ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (n° 14122)		AF			Unanimité. Mettre l'annexe dans la délibération.
	3.1	13-I-024 TRAITEMENT EAUX PLUVIALES (n° 14051)	X				<u>Délibération modifiée remise sur table en raison d'un changement de taux de l'avance en 20 ans après 1 an de différé passant de 40 à 45 % pour le dossier d'Arleux n°1464300 portant la PF pour ce dossier à 34 311 € au lieu de 32 024 €</u> Unanimité
	3.1	13-I-025 ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES (n° 14093)	X				Unanimité
	3.2	13-I-026 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT : CREATION (SOUS LIGNE X120) (n° 14099)	X				Unanimité
	3.2	13-I-027 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT : REHABILITATION (SOUS LIGNE X122) (n° 14100)	X				Unanimité

R *5*

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
	3.2	13-A-...	PROGRAMME PLURIANNUEL CONCERTÉ –SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA SELLE (n° 14123)		AF			Unanimité
	3.2	13-A-...	PROGRAMME PLURIANNUEL CONCERTÉ POUR LES COMMUNES D'AMY ET D'AVRICOURT (n° 14126)		AF			Unanimité
	3.2	13-A-...	PROGRAMME PLURIANNUEL CONCERTÉ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'ANDRES (n° 14125)		AF			Unanimité
	3.2	13-A-...	FINANCEMENT DES RACCORDEMENTS AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE POUR DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT AUTOFINANCES PAR DES COLLECTIVITES EN 2011 ET 2012 (n° 14127)		AF			Unanimité
4	4.1	13-I-028	PROTECTION RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE -BRGM (n° 14095) (SOUS LIGNE X230)	X				Unanimité. Conditionné par l'usage gratuit ultérieur du modèle informatique réalisé et de ses données recueillies (à inclure dans les conditions particulières de la convention) et la sensibilisation des opérateurs.
	4.1	13-I-029	ETUDE ET ANIMATION POUR DES ORQUES – SYNDICAT MIXTE DE L'OISE PICARDE (n° 14096) (SOUS LIGNE X233)	X				Unanimité
	4.2	13-I-030	AMELIORATION QUALITE EAU POTABLE DISTRIBUEE (n° 14103) (SOUS LIGNE X250)	X				Unanimité
	4.2	13-I-031	SECURISATION QUANTIT ALIMENTATION EAU POTABLE (n° 14102) (SOUS LIGNE X251)	X				Unanimité
	4.2	13-A-...	ECONOMIE D'EAU RECHERCHE FUITES – SYNDICAT MIXTE DE L'OISE PICARDE (n° 14101) (SOUS LIGNE X252)		AF			Voir futur transfert d'imputation sur la ligne X21
5	5.2	13-I-032	POLLUTIONS DIFFUSES (n° 14002)	X			X	Modification des montants PF : 63 793 € (hors frais d'environnement) pour le dossier de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie (n°17122). 1 abstention de Mr Demarest.

R *65*

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
6	5.3	13-I-033	SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE (n° 14004)	X				Unanimité
	5.3	13-I-034	PARTICIPATION FINANCIERE AU GABNOR (LIGNE X185) (n° 14010)	X				Unanimité
	6.2	13-I-035	ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU - FEDERATION DU NORD DES ASSOCIATIONS AGREES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (n° 14041)	X				Unanimité. Mr Baras ne participe pas au vote concernant les Fédérations de Pêche.
	6.2	13-I-036	ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU - FEDERATION DU PAS-DE-CALAIS DES ASSOCIATIONS AGREES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (n° 14078)	X				Unanimité. Mr Baras ne participe pas au vote concernant les Fédérations de Pêche.
	6.2	13-I-037	ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU - FEDERATION DE LA SOMME DES ASSOCIATIONS AGREES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (n° 14080)	X				Unanimité. Mr Baras ne participe pas au vote concernant les Fédérations de Pêche.
	6.2	13-I-038	ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU - SYNDICAT MIXTE AMEVA (n° 14097)	X				Unanimité.
	6.2	13-I-039	ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU (n° 14098)	X				Unanimité.
	6.3	13-I-040	EROSION (n° 14087)	X				Unanimité.
	6.4	13-I-041	ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES - CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU NORD PAS-DE-CALAIS (n° 14088)	X				Unanimité.
	6.4	13-I-042	ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES - (n° 14092)	X				Unanimité.
	6.5	13-I-043	PREVENTION DES INONDATIONS (n° 14081)	X				Unanimité.
	6.6	13-I-044	ACQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE(n° 14085)	X			X	Unanimité. Ajouter dans la délibération la superficie : 26,7 ha.
7	7.2	13-I-045	CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX DE TRANSITION, LITTORALES ET MARINES (n° 13992)	X				Unanimité.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
8	8.2	13-I-046	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE -Institution Interdépartementale Nord Pas de Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée Animation du SAGE de la Sensée (n° 14018)	X				Unanimité.
	8.2	13-I-047	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE - Syndicat mixte des caps et marais d'opale Animation du SAGE Audomarois (n° 14050)	X				Unanimité.
	8.2	13-I-048	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE - Syndicat Mixte du SAGE du Boulonnais Animation du SAGE Boulonnais (n° 14054)	X				Unanimité.
	8.2	13-I-049	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut Animation du SAGE (n° 14058)	X				Unanimité.
	8.3	13-I-050	ELABORATION ET SUIVI DES SAGE - Communauté Urbaine d'Arras Animation du SAGE Scarpe Amont (n° 14061)	X				Unanimité.

R

51

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9 H 38.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2013

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 8 mars 2013.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 8 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

2 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES (ligne X13)

Situation des engagements

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point n°2 du dossier de séance de la CPI du 24 mai 2013, présente la situation des engagements de la ligne « activités économiques hors agricoles » et les demandes de participations financières soumises à décision et avis de la Commission.

La dotation 2013 de la ligne « lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles » s'élève à 10,9M€ répartie en 3 sous-lignes :

Ligne X13 : lutte contre la pollution des activités économiques	X132 Epuración industrielle	X133 Pollutions accidentelles	X135 Sites pollués	X13
Dotation X ^{ème} Programme 2013	9,350	1,300	0,250	10,900
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2013	1,978	-	-	1,978
Engagements proposés à la CPI du 24/05/2013, dont :	3,537	-	-	3,537
- Avance remboursable	2,454			
- Subvention	1,083			
Engagements proposés au CA du 21/06/2013 :	-	-	0,025	0,025
- Subvention				
Reste disponible après CA du 21/06/2013	3,835	1,300	0,225	5,360

OS

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

6 dossiers « Epuration Industrielle » d'un montant total de 3 475 559 € pour décision de la CPI
(c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation).

- 2 dossiers de lutte contre les pollutions toxiques totalisant près de 1,773 M€ d'engagements,
- 4 dossiers de lutte contre les pollutions classiques (priorités 3 et 4) totalisant près de 1,703 M€ d'engagements.

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
16842.00	CLOVAL	Aménagement de la chaîne de thermolaquage et de la station d'épuration permettant le recyclage intégral des eaux résiduaires	CLOVAL - QUIEVRECHAIN	HT	6 790 000	2 290 000	1 740 000	X	S	30	522 000	
									A 1+10	40	696 000	
17433.00	GALLOO FRANCE	Traitement des eaux de ruissellement du parc VHU et Métaux	ROSSELLE RECYCLAGE - OOST CAPPEL	HT	335 558	335 558	335 558		A 1+10	55	184 556	
									S	10	33 555	
17510.00	RDM BLENDÉCQUES	Collecte et traitement des eaux de ruissellement des voiries et du parc à "vieux papier"	RDM BLENDÉCQUES - BLENDÉCQUES	HT	1 431 735	1 431 735	1 060 000	X	S	10	106 000	X
									A 1+10	55	583 000	
17575.00	ASSOCIATION DE L'INSTITUT D'ANCHIN	Raccordement de l'Institut d'Anchin au réseau d'assainissement de Pecquencourt	ASSOCIATION DE L'INSTITUT D'ANCHIN - PECQUENCOURT	HT	336 580	250 000	250 000		S	10	25 000	
									A 1+10	55	137 500	
17601.00	AGRATI FOURMIES SAS	Mise en oeuvre d'un traitement de finition en aval de la station d'épuration physico-chimique existante et d'un recyclage des eaux de rinçage zinc/nickel après évapo-concentration.	AGRATI FOURMIES SAS - FOURMIES	HT	792 640	792 640	792 640		S	30	237 792	X
									A 1+10	40	317 056	
17609.00	CENTRE HOSPITALIER REGION DE ST OMER	Restructuration du réseau interne de l'établissement et raccordement à la station d'épuration collective	CENTRE HOSPITALIER REGION DE ST OMER - HELFAUT	HT	974 000	974 000	974 000		A 1+10	55	535 700	
									S	10	97 400	
TOTAL					10 660 513,00	6 073 933,00	5 152 198,00				3 475 559,00	

* S : Subvention
A 1+10 : Avance en 10 ans après 1 an de différé

Monsieur VERHAEGHE propose une demande de garantie financière pour le dossier d'Agrati (n°17601) sur la partie avance remboursable.

En effet, Agrati est un établissement qui fait partie des équipementiers automobiles traversant actuellement une crise assez importante.

Monsieur VERHAEGHE propose une demande de garantie financière pour le dossier de RDM (n°17510) sur la partie avance remboursable et renvoie à l'exposé explicatif de Monsieur MARIEN (partie débats).

Débats :

Monsieur LEMAY demande aux membres de la CPI s'ils ont des remarques à formuler concernant les dossiers RSDE de Cloval et Agrati.

Il remarque, pour sa part, que les dossiers Cloval et Agrati sont marqués par des investissements liés à l'action nationale de Recherche et de Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE).

Il souligne que dans le cadre d'RSDE, les investissements risquent d'être importants pour certaines usines.

Monsieur BOULOGNE demande des précisions sur le cumul des rejets des 96 établissements RSDE, en référence au tableau présenté en page 2 du point de présentation 2.1.

Il aimerait que soient exposés des exemples précis.

→ **Monsieur VERHAEGHE** évoque Tioxide, le plus gros établissement en rejets de Chrome.

Concernant le zinc, il évoque les fonderies, dont Umicore.

Concernant le nickel, Monsieur LEMAY indique que Roquette doit être dans les premiers, ce que confirme Monsieur VERHAEGHE (environ 5^{ème} position).

Monsieur VERHAEGHE propose que lors de la prochaine séance de la CPI, soit exposée une présentation plus détaillée des 96 résultats d'analyses RSDE avec les noms des 15 entreprises en programmes d'actions.

Il propose également que soit présenté l'état des actions au niveau des stations d'épuration pour ce type de rejets.

Monsieur MARIEN confirme que l'analyse financière du dossier Agrati incite à proposer une demande de garantie financière sur la partie avance remboursable.

Le secteur de l'automobile connaît actuellement un contexte économique très difficile : depuis 3 ans, malgré une évolution du chiffre d'affaires légèrement en hausse, les résultats nets d'Agrati sont négatifs.

La politique de l'Agence en matière d'avances est de ne pas prendre de risques trop élevés. Un seuil est fixé à 300 000 € en prenant en compte les avances consenties pendant les 3 dernières années dont l'année en cours.

Pour Agrati, il s'agit de la première avance consentie.

R

Le Xème Programme d'Interventions a été voté par le comité de bassin et calibré par les autorités de tutelle avec 3 domaines d'interventions (chaque domaine ne pouvant être abondé que dans des circonstances bien spécifiques).

Si une avance n'est pas remboursée, la somme correspondante est imputée sur les frais de fonctionnement de l'Agence.

Or, les frais de fonctionnement en domaine 1, ne peuvent en aucun cas être abondés.

La vigilance doit donc être accrue tout en assurant l'accompagnement des entreprises.

Le dispositif propose 3 solutions :

- Une demande de garantie bancaire (payante pour l'entreprise),
- Une demande de lettre de confort (garantie sans condition) de l'actionnaire de référence se substituant à la société qui serait défaillante,
- La conversion de la part avance en subvention (les taux de conversion ne pouvant plus être aussi généreux que par le passé sachant que le dispositif d'aides à l'industrie est notifié à Bruxelles et doit respecter les règles de concurrence européenne). Dans le cas d'Agrati, la part d'avance convertie en subvention serait de 13 000€.

Monsieur MARIEN explique que la solution de la lettre de confort est privilégiée lorsque l'actionnaire de référence accepte de la prendre en charge et qu'elle présente des garanties suffisantes.

Agrati est juste au-dessus des 300 000 € (317 056 €) en terme d'avances. En dessous de 300 000 € d'avances, le Conseil d'Administration, dans les limites qu'il a fixées, a admis que l'Agence prenait le risque à sa charge.

Il est proposé à la CPI que pour le dossier Agrati, il soit demandé une garantie auprès de l'actionnaire de référence s'il accepte de la donner dans de bonnes conditions.

Monsieur THIBAUT confirme que l'entreprise Agrati entre dans les cas de nécessité de demande de garantie financière.

Il est donc proposé de valider le dossier avec une avance remboursable et une subvention (avec l'engagement de l'avance remboursable conditionné à une forme de garantie).

→ **Monsieur DEMAREST** conclut de ce dispositif que l'Agence fait plus confiance à un établissement qu'une banque pourrait le faire.

→ **Monsieur LEMAY** souligne que l'Agence a avant tout « l'objectif eau » : elle se doit d'aider tous les intervenants pour l'améliorer l'eau.

→ **Monsieur VERHAEGHE** confirme que l'Agence aide des entreprises pour des actions qu'elles ne feraient pas autrement (il ne s'agit pas d'investissements productifs), d'où l'importance de son rôle.

Monsieur VERHAEGHE précise que concernant le dossier Agrati, il n'est pas exclu que le dossier soit renégocié si le niveau de garantie financière souhaité par l'Agence n'est pas atteint. Dans ce cas, le dossier serait à nouveau présenté en CPI du 27 septembre 2013.

→ **Monsieur LEMAY** indique que dans ce cas, un projet au coût un peu moins élevé pourrait être envisagé.

Monsieur DELABIE fait remarquer que le démarrage des travaux de l'entreprise Agrati est annoncé pour avril 2013 : il demande si les fonds de l'Agence conditionnent la capacité de l'entreprise à faire les investissements annoncés. Dans ce cas, le versement de la subvention et le non versement de

l'avance conditionnée par une garantie financière ne permettraient pas potentiellement à l'entreprise de boucler son plan financier.

→ **Monsieur VERHAEGHE** explique que les services de l'Agence sont en discussion sur ces sujets avec l'entreprise. Le fait d'avoir mis des marges de travaux en avril 2013 démontre que le projet est mûr.

Agrati a budgétisé le complément nécessaire par rapport aux subventions de l'Agence (environ 250 000 €). Si l'entreprise n'arrive pas à obtenir la garantie financière, le projet est remis en cause.

Le dossier connaît une pression environnementale de la DREAL. Le projet est important et devra se réaliser d'une façon ou d'une autre, d'où la possibilité de le revoir modifié lors de la CPI du 27 septembre 2013.

Monsieur le LEMAY propose aux membres de la CPI de voter le dossier Agrati avec la condition de demande de garantie financière.

Les membres de la CPI se prononcent favorablement (moins 1 abstention de Monsieur ROMONT de la DRFIP 59) au dossier Agrati sous condition de demande de garantie financière.

Arrivée de Monsieur Patrick EECKHOUDT (10 h 00).

Monsieur MARIEN explique ensuite la nécessité de demande de garantie financière que suscite le dossier RDM.

Il explique que le secteur de la cartonnerie, activité de RDM de Blendecques, connaît des difficultés.

La filiale RDM est italienne. Malgré une évolution du chiffre d'affaires légèrement croissante d'années en années, les résultats nets se réduisent et restent, pour la troisième année, négatifs.

A la différence du dossier Agrati, les contacts pris avec RDM ont permis de confirmer la possibilité pour la maison mère d'accorder sa garantie financière.

La maison mère, italienne, est moins endettée que sa filiale. Pour autant, sa marge est nulle, et, comme toute entreprise du secteur, elle souffre.

L'analyse financière du dossier RDM conclut :

- que la maison mère s'engage par lettre de confort à apporter une garantie financière,
- qu'il n'y a pas de risque 0 car le secteur est en difficulté et est dépendant de la situation économique. La maison mère a une rentabilité très faible mais n'est cependant pas plus en difficulté que les autres entreprises du secteur.

Monsieur MARIEN explique que si la CPI confirme la demande de lettre de confort pour garantie financière, les services de l'Agence s'assureront que la capacité de récupération sur une société italienne des créances ne pose pas de problème de procédure.

Débats :

Monsieur FLAJOLET demande que soit communiquée pour la prochaine CPI une fourchette de ce que représente l'ensemble des travaux nécessaires pour réduire au maximum la pollution toxique, priorité 1 (dans le souci de répartir au mieux les dotations selon les priorités).

Il indique par ailleurs que le dossier RDM Blendecques est un exemple de prise en charge par l'Agence de corrections d'agissements interdits. Organiser 10 rejets directs dans l'Aa est interdit : « On a laissé faire et désormais on paye pour réparer cela ». Il évoque des cas similaires sur la Lys.

e

Il souligne que « l'Agence n'est pas là pour réparer ce que les autres n'avaient pas le droit de faire ». Elle a pour rôle essentiel de leur demander de se mettre en conformité avec ce qu'ils devaient être depuis le départ.

Monsieur FLAJOLET explique que malgré son intervention, il ne s'oppose pas au dossier RDM.

→ **Monsieur THIBAUT** indique qu'il est tout à fait d'accord avec Monsieur FLAJOLET : l'action de l'Agence dans ce domaine est de systématiquement vérifier avec les services de police de l'eau (notamment les DREAL) le respect de la réglementation et de mettre la pression si nécessaire.

L'Agence de l'Eau vient souvent en accompagnement après la Police de l'Eau.

Monsieur le LEMAY propose aux membres de la CPI de voter le dossier RDM avec la condition de demande de garantie financière.

Les membres de la CPI se prononcent favorablement au dossier RDM sous condition de demande de garantie financière pour laquelle il sera vérifié la capacité de récupération sur une société italienne des créances.

Monsieur ROMONT expose l'expérience de la DRFIP en matière de garanties financières données par les sociétés de droit étranger (notamment européen).

La procédure pour les mettre en œuvre est compliquée.

Arrivée de Monsieur Paul RAOULT (10 h 15).

Monsieur LEMAY soumet au vote global de la CPI l'ensemble des 6 dossiers « Epuraton Industrielle ».

Il procède au vote de la délibération.

***La délibération «Epuraton Industrielle»
n°13-I-021 est adoptée par la Commission Permanente des Interventions
moyennant Garanties Financières pour les dossiers Agrati (n°17601) et RDM (n°17510)
et 1 abstention de la DRFIP (Mr Romont) sur le dossier Agrati.***

1 dossier « Epuration Industrielle » pour la Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Région Nord Pas-de-Calais d'un montant total de 61 600 € pour décision de la CPI (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation).

Il s'agit d'un dossier d'animation dans le cadre des opérations collectives qui vient compléter le dispositif des opérations collectives présenté à la CPI du 8 mars 2013,

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17603.00	CHAMBRE DE METIERS ET D'ARTISANAT REGION NORD PAS DE CALAIS	Appui aux Opérations Collectives pour les PME-TPE et artisans du Nord Pas de Calais	- LILLE	HT	156 750	101 250	83 500	X	T S	T	10 500	
									S	70	51 100	
TOTAL					156 750,00	101 250,00	83 500,00				61 600,00	

* SF : Subvention forfaitaire
S : Subvention

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier « Epuraton Industrielle » pour la Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Région Nord Pas-de-Calais.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY procède au vote de la délibération.

La délibération «Epuraton Industrielle, Chambre de Métiers et d'Artisanat Région Nord Pas-de-Calais» n°13-I-022 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

1 dossier « Sites Pollués » pour la commune de Mondicourt d'un montant total de 24 900 € pour avis de la CPI et décision du CA du 21 juin 2013.

Ce dossier est présenté pour avis de la CPI avant décision du CA car la délibération du X^{ème} Programme n'a pas défini de taux d'intervention.

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
16710.00	MONDICOURT	Travaux de réhabilitation de la décharge de MONDICOURT (62)	MONDICOURT	HT	83 000	83 000	83 000		S	30	24 900	
TOTAL					83 000,00	83 000,00	83 000,00				24 900,00	

* S : Subvention

R

05

Débat :

Monsieur DEMAREST fait remarquer que la fiche de présentation du dossier fait état d'une date de dépôt de la demande au 22 septembre 2012 et d'un démarrage des travaux également au 22 septembre 2012.

→ Monsieur VERHAEGHE explique que la commune de Mondicourt désirait engager tout de suite les travaux. La demande de participation financière a été effectivement déposée avant le démarrage des travaux, l'objectif était de ne pas limiter le démarrage du projet.

Monsieur LEMAY soumet au vote pour avis de la CPI avant décision du CA le dossier « Sites pollués ».

La délibération «SITES POLLUES (HORS SITES ORPHELINS) MONDICOURT» n°13-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 21 JUIN 2013.

Délibération et point de présentation joints au point n°2 du dossier du Conseil d'Administration du 21 JUIN 2013.

3 - EPURATION PUBLIQUE

3.1 - PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR LA REALISATION DES OUVRAGES D'EPURATION, DE GESTION DES EAUX DE TEMPS DE PLUIE ET LA MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ligne X11 et sous ligne X150 : assistance technique des collectivités)

Situation des engagements

Monsieur VALIN présente, en référence au point de présentation 3.1. du dossier de séance de la CPI du 24 mai 2013, la situation des engagements de la ligne X11 « ouvrages d'épuration des collectivités locales », de la sous ligne X150 « assistance technique des collectivités » et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2013				
	Sous ligne X110*	Sous ligne X113*	Sous ligne X115*	Total ligne X11	Sous ligne X150
Dotation X ^{ème} Programme (ligne X11): ouvrages d'épuration des collectivités locales	15,650	2,500	5,000	23,150	0,400

Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2013	0,073	0,067	2,916	3,056	-
Engagements proposés à la CPI du 24/05/2013, dont :	3,741	0	1,948		0,320
- Avance	2,434		1,236	5,689	0,320
- Subvention :	1,148		0,477		
- Solidarité U/R :	0,159		0,235		
Engagements proposés au CA du 21/06/2013, dont :	0	0,006	0		
- Avance		-		0,006	-
- Subvention :		0,006			
- Solidarité U/R :		-			
Reste disponible après CA du 21/06/2013	11,836	2,427	0,136	14,399	0,080

- * X110 = ouvrages d'épuration des collectivités locales
- * X113 = assainissement non collectif
- * X115 = gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé par les collectivités locales
- * X150 = assistance technique des collectivités

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

4 dossiers « Stations d'épuration des collectivités » (sous ligne X110) d'un montant total de 3 740 557 € pour décision de la CPI (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation).

- 3 opérations de priorité 1 : 1 étude et 2 opérations de travaux sur des ouvrages d'épuration,
- 1 dossier de priorité 3 pour la mise en conformité de la filière boues de la station d'épuration de St Omer non-conforme pour rapport à la doctrine mélange du Bassin Artois Picardie.

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
14771.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Amélioration de la filière boues (traitement et stockage)	SAINT-OMER	HT	3 070 043	3 070 043	3 055 549	X	S	15	64 166	
									/UR			
									#			
	A	30	916 664									
	1+2											
	0											
	S	15	458 332									

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)					
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17415.00	RETY	Réalisation des études préalables à la construction de la station d'épuration (1 400 Eh).	RETY	HT	137 400	137 400	78 140	X	S	50	39 070	
17456.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU BOULONNAIS	Reconstruction de la station d'épuration	ISQUES	HT	4 354 169	4 354 169	4 197 318	X	A 1+20	35	1 469 061	
									S /UR#	15	74 292	
									S	15	629 597	
17466.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU BOULONNAIS	Amélioration de la station d'épuration	HESDIN L'ABBE (Landacres)	HT	1 452 000	137 500	137 500		A 1+20	35	48 125	
									S	15	20 625	
									S /UR	15	20 625	
TOTAL					9 013 612,00	7 699 112,00	7 468 507,00				3 740 557,00	

* S /UR# : Taux appliqué sur la partie rurale des travaux
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé
S : Subvention
S /UR : Subvention solidarité urbain/rural

Monsieur LEMAIRE présente les 4 dossiers de stations d'épuration soumis au vote de la CPI.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur les 4 dossiers de stations d'épuration présentés.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 4 dossiers « Stations d'épuration des collectivités ».

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «Stations d'épuration des collectivités» n°13-I-023 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

1 dossier « Assainissement Non Collectif » (sous ligne X113) d'un montant total de 6 000 € pour avis de la CPI et décision du CA du 21 juin 2013 (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation).

L'étude de zonage d'assainissement sur la commune de Béthencourt (59) ayant démarré avant dépôt de la demande d'aide du Maître d'Ouvrage à l'Agence, ce dossier est présenté à la Commission Permanente des Interventions pour avis avant décision du Conseil d'Administration.

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17424.00	BETHENCOURT	Etude de zonage d'assainissement	BETHENCOURT	HT	12 000	12 000	12 000		S	50	6 000	
TOTAL					12 000,00	12 000,00	12 000,00				6 000,00	

* S : Subvention

Monsieur VALIN présente le dossier d'ANC présenté pour avis de la CPI et décision du CA.

La mise en œuvre de la nouvelle politique partenariale du X^{ème} Programme pour le financement des travaux de réhabilitation d'ANC est effective : 67 conventions de partenariat ont été reçues à ce jour et 31 dossiers ont été validés.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur le dossier ANC présenté.

Débat :

Monsieur DEFLESSELLE fait remarquer qu'une commune a d'office la compétence assainissement. Un syndicat peut en revanche prendre cette compétence.

Monsieur LEMAY soumet au vote pour avis de la CPI avant décision du CA le dossier « Assainissement Non Collectif ».

Il procède au vote de la délibération.

***La délibération « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »
n°13-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 21 JUIN 2013.***

Délibération et point de présentation joints au point n°2 du dossier du Conseil d'Administration du 21 JUIN 2013.

ℓ

19 dossiers « Gestion des eaux pluviales » (sous ligne X115) d'un montant total de 1 947 987 € pour décision de la CPI (Délibération modifiée remise sur table en raison d'un changement de taux de l'avance en 20 ans après 1 an de différé passant de 40 à 45 % pour le dossier d'Arleux n°1464300 portant la participation financière pour ce dossier à 34 311 € au lieu de 32 024 € c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation).

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Piaffonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Caractère financier
14502.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Gestion alternative des eaux pluviales	FECHAIN - Rues des Primevères, des Jacinthes, des Jonquilles et du 8 Mai 1945	HT	113 230	113 230	113 230		S/UR	15	16 984	
									S	15	16 984	
									A 1+20	25,54	28 918	
14508.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS	Gestion alternative des eaux pluviales par infiltration	FECHAIN - Rue Hosselet	HT	156 600	156 600	156 600		A 1+20	25,64	40 152	
									S/UR	15	23 490	
									S	15	23 490	
14608.00	CONSEIL GENERAL DU NORD	Gestion alternative des eaux pluviales	STEENVOORDE : Collège St Exupéry	HT	354 060	354 060	205 850	X	S/UR	15	30 877	
									S	15	30 877	
									A 1+20	40	82 340	
14622.00	CONSEIL GENERAL DU NORD	Gestion alternative des eaux pluviales	TOURCOING : Collège Albert Roussel	HT	253 500	253 500	196 500	X	A 1+20	40	78 600	
									S	15	29 475	
14642.00	SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS	Gestion alternative des eaux pluviales	DOUAI : rues Cordonnier, Delattre de Tassigny, Allée Harrow (secteur 5)	HT	1 180 705	472 150	292 150	X	A 1+20	40	116 860	
									S	15	43 822	
14643.00	ARLEUX	Gestion alternative des eaux pluviales	ARLEUX : parking de la Gare	HT	436 700	97 600	45 750	X	S	15	6 862	
									S/UR	15	6 862	
									A 1+20	45	20 587	
14843.00	BRUNEMONT	Gestion alternative des eaux pluviales par infiltration des eaux pluviales de voirie.	BRUNEMONT : rues d'En Haut, d'En Bas	HT	1 178 943	623 625	407 550	X	S/UR	15	61 132	
									A 1+20	40	163 020	
									S	15	61 132	
14899.00	CONSEIL GENERAL DU NORD	Gestion alternative des eaux pluviales	VILLENEUVE D'ASCQ : Collège Léon Blum	HT	86 662	86 662	86 662		A 1+20	40	34 664	
									S	15	12 999	
14902.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Gestion alternative des eaux pluviales	COURRIERES : Avenue des Saules	HT	319 590	118 050	118 050		S	15	17 707	
									A 1+20	40	47 220	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
14903.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Gestion alternative des eaux pluviales	CARVIN : Chemin de Wacheux et Rue des Eiders	HT	462 440	120 786	120 786		S	15	18 117	
									A 1+20	40	48 314	
14908.00	COURRIERES	Gestion alternative des eaux pluviales	COURRIERES : Avenue des Peupliers	HT	126 919	126 919	126 919		S	15	19 037	
									A 1+20	40	50 767	
17365.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Gestion alternative des eaux pluviales	OIGNIES : Rue Palissy	HT	519 358	71 189	71 189		A 1+20	40	28 475	
									S	15	10 678	
17451.00	ERCHIN	Gestion alternative des eaux pluviales par infiltration.	ERCHIN - Rues des Peupliers, des Acacias et de Villers au Tertre	HT	100 000	100 000	75 000	X	A 1+20	40	30 000	
									S /UR	15	11 250	
									S	15	11 250	
17468.00	CAMBRAI	Gestion alternative des eaux pluviales	CAMBRAI : Bassin d'infiltration du Jardin Public	HT	442 700	76 600	76 600		S	15	11 490	
									A 1+20	40	30 640	
17496.00	DOUAI	Gestion alternative des eaux pluviales	DOUAI : Place d'Armes	HT	766 879	101 000	101 000		A 1+20	40	40 400	
									S	15	15 150	
17503.00	SIAEP DU DOULLENNAIS	Déraccordement avaloir sur eaux usées et infiltration en structure alvéolaire.	BEAUQUESNE	HT	240 000	240 000	240 000		S	15	36 000	
									S /UR	15	36 000	
									A 1+20	40	96 000	
17527.00	BRAY SUR SOMME	Déconnexion de surfaces actives	BRAY SUR SOMME : Rues du Stade et du Clos Saint Vincent et Place de la Liberté	HT	322 700	322 700	322 700		A 1+20	40	129 080	
									S /UR	15	48 405	
									S	15	48 405	
17566.00	SYNDICAT D ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DU PAYS HAMOIS	Première tranche de travaux permettant la réduction de la surface active raccordée au réseau unitaire	HAM	HT	444 000	307 500	307 500		S	15	46 125	
									A 1+20	40	123 000	

10

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)					
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Caractère financière
17570.00	REGIE NOREADE	Gestion alternative des eaux pluviales	AUBY : Rues Coty, Lannoy et du Moulin	HT	117 000	117 000	117 000		A 1+20	40	46 800	
									S	15	17 550	
TOTAL					7 621 986,00	3 859 171,00	3 181 036,00				1 947 987,00	

* S /UR : Subvention solidarité urbain/rural
S : Subvention
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

Monsieur VALIN présente les dossiers de gestion des eaux pluviales soumis au vote de la CPI.

Il souligne que la sous-ligne relative à la gestion des eaux pluviales est fortement consommée et qu'il sera envisagé des transferts de dotations entre sous-lignes de la ligne « ouvrages d'épuration » pour la CPI de septembre 2013.

Monsieur VALIN fait remarquer la nouvelle politique de gestion alternative des eaux pluviales au Xème Programme : sont financées des opérations concernant des surfaces déjà imperméabilisées et déjà raccordées à un système d'assainissement.

Monsieur BLIN présente plus particulièrement le dossier de la commune rurale de Bray sur Somme, marqué par un déraccordement de surfaces actives.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur les dossiers de gestion des eaux pluviales présentés.

Débats :

Monsieur LEMAY souligne pour sa part sa position très favorable aux projets de gestion des eaux pluviales.

Il est important de travailler sur ce sujet pour éviter que des quantités d'eau énormes arrivent dans les stations.

Les eaux de pluie doivent être orientées de façon à ne pas perturber les stations d'épuration.

→ **Monsieur FLAJOLET** explique qu'il est favorable au traitement curatif qui permet d'améliorer la qualité des stations d'épuration.

Il demande cependant si les participations financières en faveur des stations d'épuration sont associées à la nécessité d'un volet préventif de façon à éviter que les nouveaux opérateurs ne viennent pas dans quelques années demander de déconnecter ce qu'ils ont connectés lorsqu'ils ont été financés pour leur station.

Monsieur VALIN explique que la délibération de programme relative aux stations d'épuration appliquée dans le cadre de la négociation des PPC (Plans Pluriannuels Concertés) précise que la collectivité à laquelle on finance ce type d'opération doit avoir transcrit dans son règlement d'urbanisme la mise en œuvre de ces techniques alternatives de manière pérenne.

Monsieur THIBAUT souligne que traiter et gérer les eaux pluviales n'est pas pour une collectivité une démarche naturelle.

Lorsqu'une collectivité est sensibilisée et décide d'investir pour gérer les eaux pluviales, elle devient pleinement consciente de l'enjeu du pluvial et de l'intérêt d'une bonne gestion de ce sujet.

En matière de gestion des eaux pluviales, sur tout ce qui est construction nouvelle, le dé raccordement est facile à appliquer. Ce qui est difficile, c'est de traiter l'existant.

Monsieur DEFLESSELLE confirme que pour toute construction nouvelle, chaque particulier doit garder ses eaux de pluie sur sa parcelle. La commune doit gérer les eaux des voiries sous forme de noues ou autres.

Monsieur COTEL souligne que ce qui inquiète surtout les élus aujourd'hui sur l'existant tient au coût que représente la mise en conformité. Ces coûts sont considérables selon les configurations et l'urbanisation de certains bourgs, notamment dans les milieux ruraux.

Monsieur FLAJOLET précise sa réflexion : La réalisation d'une nouvelle station d'épuration coûte très cher. Elle a pour objectif premier d'améliorer la performance épuratoire. Si la collectivité rebranche son ancien réseau sans engagement durable d'améliorer l'ensemble des points noirs, la nouvelle station ne remplira pas finalement son rôle essentiel. L'aspect qualitatif qui justifie l'investissement de l'Agence est alors loin d'être réalisé à court et moyen termes.

Monsieur THIBAUT explique que ce sujet fait l'objet de discussions complexes et pénibles en ce moment au niveau national entre le Ministère, les services de Police de l'Eau et les financeurs.

L'enjeu : savoir quel est le bon dimensionnement de la station au moment de sa construction et quelle est la répartition des investissements à prévoir entre travaux sur la station et travaux sur les réseaux.

Les arrêtés de la Police de l'Eau prennent en compte la pollution que devrait traiter la station d'épuration.

La Police de l'Eau a aujourd'hui une marge de manœuvre assez large pour savoir quel est le flux hydraulique qu'elle doit prendre en compte.

Le Ministère souhaite que pour les arrêtés d'autorisation des stations d'épuration soit prise en compte la totalité de la pollution qui devrait arriver à la station d'épuration. De fait, serait imposé aux collectivités de prendre en compte la totalité des flux hydrauliques arrivant, y compris les eaux claires.

Les collectivités devront choisir entre faire une très grande station d'épuration qui va collecter beaucoup d'eau, y compris de l'eau claire et ne pas travailler sur ses réseaux ou alors faire une station d'épuration plus petite et s'engager à travailler sur ses réseaux.

Les discussions au niveau national visent à savoir quel délai donner pour travailler sur les réseaux.

Cette nouvelle politique occasionnera des investissements forts pour les collectivités. Aujourd'hui, on regarde et on traite ce qui arrive à la station d'épuration mais on se pose encore relativement peu la question de ce qui rentre dans le réseau et qui sort du réseau sans arriver à la station d'épuration : il s'agit de l'enjeu de gestion des eaux pluviales du Xème Programme d'Interventions.

Une fois une station d'épuration mise aux normes, la collectivité doit se soucier de la gestion de son réseau.

R

Monsieur RAOULT informe qu'il a participé il y a peu de temps à une réunion sur Paris. Cette réunion évoquait le décret en préparation qui prévoit que si un déversoir d'orage fonctionne plus de 20 jours par an, il n'y a plus de conformité.

Cette mesure est envisagée sous prétexte que le grand Londres a été condamné à la cour de justice européenne parce que le réseau déversait plus de 20 fois par an. La Commission a considéré qu'à 80 déversements par an, le grand Londres ne respectait pas la directive eaux résiduaires urbaines.

Monsieur RAOULT précise que si ce critère arrive dans le bassin, ce seront des centaines et des centaines de millions d'€ de travaux qui devront être réalisés.

Pour la communauté d'agglomération de Lyon, il s'agirait de 400 millions d'€ de travaux à réaliser.

Monsieur RAOULT est favorable au traitement des eaux pluviales mais souligne les enjeux forts notamment financiers qu'il entraîne.

Monsieur THIBAUT abonde dans le sens de la réflexion de Monsieur RAOULT.

Il ajoute que pour Londres, la directive mentionne « hors coûts disproportionnés ». Londres a plaidé les coûts disproportionnés mais le temps que la procédure se fasse, les travaux jugés disproportionnés ont été faits. La Commission n'a donc pas retenu la notion de coûts disproportionnés puisque les travaux étaient en train de se faire.

Monsieur THIBAUT indique que l'Agence aura à intégrer cette notion dans ses systèmes et déterminer si les coûts pour passer en dessous de 20 jours sont disproportionnés.

→ **Monsieur RAOULT** évoque la disponibilité des crédits.

Monsieur THIBAUT explique qu'il s'agit d'une mécanique budgétaire. Il rappelle qu'il existe désormais 3 domaines :

- Domaine 1 : frais de fonctionnement,
- Domaine 2 : Epuration classique historique,
- Domaine 3 : nouveaux domaines.

Il est permis de transférer de l'argent du domaine 1 au domaine 2 et du domaine 2 au domaine 3 mais il n'est pas possible de faire l'inverse.

Les eaux pluviales appartiennent au domaine 3.

Les dotations ont été fixées au plus juste pour le domaine 3 et des éventuelles marges de manœuvre existent sur le domaine 2.

En septembre 2013, en fonction des tensions, il sera évalué s'il est nécessaire de basculer de l'argent du domaine 2 vers le domaine 3.

Il rappelle que des dossiers de la fin d'année dernière ont été repoussés pour début 2013. Pour l'instant, il existe donc 1 an et demi de dossiers sur cette ligne budgétaire.

Monsieur RAOULT souligne qu'il faudrait discuter sur les critères et lieux où les investissements seront les plus rentables et pertinents, de façon à consommer au mieux les crédits.

Monsieur COTEL évoque la notion de pertinence à travers son expérience.

Il explique avoir reconstruit une station d'épuration avec un bassin tampon pour collecter le maximum d'eaux de pluie et les traiter.

Certaines collectivités ont ainsi réalisé des investissements importants. En zones de nappes affleurantes, la gestion est difficile : il y aura double dépense pour la collectivité selon les nouvelles exigences incitant à entreprendre d'autres travaux pour infiltrer directement les eaux de pluie.

Monsieur COTEL s'interroge sur les conséquences en matière de pollution.

Monsieur LEMAY souligne que chaque cas est spécifique et est à étudier.

Monsieur DEMAREST indique que le nouveau système pourrait aussi amener à réaliser des économies face au fait de retarder l'échéance pour refaire une station d'épuration tout en rendant la station actuelle plus efficace.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 19 dossiers « Gestion des eaux pluviales ».

Il procède au vote de la délibération.

La délibération « Traitement eaux pluviales » (version modifiée remise sur table) n°13-I-024 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3 dossiers « Assistance Technique aux collectivités » (sous ligne X150) d'un montant total de 320 000 € pour décision de la CPI (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation).

Sont présentés pour décision de la CPI les conventions d'assistance technique en assainissement collectif (SATESE) des départements du Nord, du Pas de Calais et de la Somme, pour lesquels l'Agence de l'Eau Artois Picardie est pilote.

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17502.00	DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	Mission d'assistance technique Assainissement Collectif - Département du Pas de Calais	Communes rurales éligibles du Département du Pas de Calais	HT	250 000	250 000	250 000		S	50	125 000	
17528.00	DEPARTEMENT DE LA SOMME	Mission d'assistance technique Assainissement Collectif - Département de la Somme	Communes rurales éligibles du Département de la Somme	HT	320 000	320 000	320 000		S	50	160 000	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17590.00	DEPARTEMENT DU NORD	Mission d'assistance technique Assainissement Collectif - Département du Nord	Communes rurales éligibles du Département du Nord	HT	70 000	70 000	70 000		S	50	35 000	
TOTAL					640 000,00	640 000,00	640 000,00				320 000,00	

* S : Subvention

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur les dossiers d'assistance technique aux collectivités présentés.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 3 dossiers « Assistance technique aux collectivités ».

Il procède au vote de la délibération.

La délibération « Assistance technique aux collectivités » n°13-I-025 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

R

3.2 - PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA MISE EN PLACE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (ligne X12)

Situation des engagements

Monsieur VALIN présente, en référence au point de présentation 3.2. du dossier de séance de la CPI du 24 mai 2013, la situation des engagements de la ligne X12 « réseaux d'assainissement » et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2013			
	sous ligne X120*	Sous ligne X122*	Sous ligne X123*	Total ligne X12
Dotation X^{ème} Programme (ligne X12) : réseaux d'assainissement des collectivités locales	21	11	6,90	38,90
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2013	0,387	0,150	0,064	0,601
Engagements proposés à la CPI du 24/05/2013, dont :	6,690	1,204	0	7,894
- Avance	3,355	0,560		
- Avance convertible	0	0,105		
- Subvention :	2,215	0,366		
- Solidarité U/R :	1,120	0,173		
Reste disponible après CPI du 24/05/2013	13,923	9,646	6,836	30,405

* X120 = création réseaux d'assainissement

* X122 = réhabilitation réseaux d'assainissement

* X123 = raccordement aux réseaux publics de collecte

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

50 dossiers « réseaux d'assainissement » (sous ligne X120 « création réseaux d'assainissement ») d'un montant total de 6 690 239 € pour décision de la CPI (c.f. tableau récapitulatif + détails dans le point de présentation).

Sont présentés 5 études diagnostiques et 45 opérations nouvelles d'extension de réseaux.

L'ensemble de ces dossiers sont en tranche ferme des PPC et conformes aux délibérations du X^{ème} Programme.

Priorité	nbre de dossiers	Montant de PF(€)
1	17	2 246 950
2	15	2 196 617
3	18	2 246 672
Total PF présentées		6 690 239

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur les 50 dossiers de création de réseaux d'assainissement présentés.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 50 dossiers « réseaux d'assainissement ».

Il procède au vote de la délibération.

**La délibération «Réseaux d'Assainissement (création)»
n°13-I-026 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

13 dossiers « réhabilitation de réseaux d'assainissement » (sous ligne X122) d'un montant total de 1 203 882 € pour décision de la CPI (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation).

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17362.00	SICOM ASSAINISSEMENT EVACUATION DES EAUX	Amélioration des réseaux d'assainissement	DENAIN Amélioration du Poste de Refoulement Delinsel	HT	150 000	150 000	150 000		S	15	22 500	
									A 1+20	25	37 500	
17391.00	SYNDICAT DES EAUX ET D' ASSAINISSEMENT COLLECTIF FRUGES COUPELLE-NEUVE	Réseau amélioration	FRUGES FRUGES : Grande Rue	HT	95 000	95 000	95 000		A 1+20	20	19 000	
									AC 2+1	10	9 500	
									S /UR	15	14 250	
									S	15	14 250	
17416.00	BETHENCOURT	Amélioration des réseaux	BETHENCOURT T Rues Victor Hugo, de Verdun et Place Jean Jaurès	HT	418 520	246 000	246 000		AC 2+1	10	24 600	
									S /UR	15	36 900	
									A 1+20	15	36 900	
									S	15	36 900	
17454.00	AMBLETEUSE	Elimination des eaux claires parasites	AMBLETEUSE Rue Nationale (entre la rue Clémenceau et la rue des garennes), rue du chemin vert	HT	103 920	103 920	103 920		A 1+20	30	31 176	
									S /UR	15	15 588	
									S	15	15 588	
17458.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CANCHE ET AUTHIE	Réseau de transfert (OTEU)	BEAURAINVILLE BEAURAINVILLE : Ruelle Meurtrissoire.	HT	256 000	256 000	256 000		S	15	38 400	
									S /UR	15	38 400	
									A 1+20	30	76 800	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17462.00	ESQUERDES	Travaux d'amélioration de réseaux sur la commune.	ESQUERDES Rue de la Necque (1ère partie), rue Guy Mollet.	HT	145 000	145 000	145 000		A 1+20	15	21 750	
									S /UR	15	21 750	
									AC 2+1	10	14 500	
									S	15	21 750	
17488.00	SYNDICAT D ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DU PAYS HAMOIS	Restructuration des réseaux	HAM Carrefour situé au bas de la rue de Noyon.	HT	100 000	100 000	100 000		A 1+20	25	25 000	
									S	15	15 000	
17504.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Réalisation de travaux d'amélioration de réseaux.	LONGUENESS E LONGUENESS E : Rues du château de la côte et Lazare Hoche	HT	257 000	257 000	257 000		AC 2+1	10	25 700	
									S	15	38 550	
									A 1+20	15	38 550	
17515.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Réalisation des travaux d'amélioration de réseaux	TILQUES TILQUES : Résidence des tilleuls	HT	65 000	65 000	65 000		S	15	9 750	
									AC 2+1	10	6 500	
									A 1+20	15	9 750	
									S /UR	15	9 750	
17516.00	BOULOGNE SUR MER	Amélioration du réseau	BOULOGNE SUR MER Secteur Wissant : réseau de la cité de l'Ordre - secteur Rue de Wissant	HT	450 000	450 000	450 000		S	15	67 500	
									A 1+20	30	135 000	
17517.00	BOULOGNE SUR MER	Amélioration du réseau d'assainissement	BOULOGNE SUR MER Facade maritime, allée de Wimereux et rue Sandettie cité de l'Ordre (Anru)- Phase 6 : façade maritime, Allée de Wimereux et Rue de Sandettie	HT	210 000	210 000	210 000		S	15	31 500	
									A 1+20	30	63 000	
17519.00	BRAY SUR SOMME	Réhabilitation des réseaux d'assainissement	BRAY SUR SOMME Rues de Béthisy, du Chevalier de la Barre, de la Lale des carrières, du Castel, des Alloires, Pierre Curie et du Général Leclerc.	HT	240 600	240 600	240 600		AC 2+1	10	24 060	
									S /UR	15	36 090	
									S	15	36 090	
									A 1+20	15	36 090	

R

ST

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17526.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS	Elimination des eaux claires parasites	CALAIS CALAIS : Boulevard Lafayette, rue des Fontinettes	HT	120 000	120 000	120 000		A 1+20	25	30 000	
									S	15	18 000	
TOTAL					2 611 040,00	2 438 520,00	2 438 520,00				1 203 882,00	

* S : Subvention
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé
AC 2+1 : Avance réseau évent. convertible en subv
S /UR : Subvention solidarité urbain/rural

Parmi ces dossiers :

Priorité	nbre de dossiers	Montant de PF (€)
1	5	569 952
2	5	319 050
3	3	314 880
Total PF présentées		1 203 882

L'ensemble de ces dossiers sont en tranche ferme des PPC et conformes aux délibérations du X^{ème} Programme.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur les 13 dossiers de réhabilitation de réseaux d'assainissement présentés.

Débat :

Monsieur DELABIE demande combien coûte la part de réfection de la voirie dont on refait un réseau en terme de pourcentage de coûts de travaux.

→ **Monsieur DEFLESSELLE** explique que cela dépend s'il s'agit d'une voirie communale ou départementale.

→ **Monsieur VALIN** évoque 10 à 15 %. Il précise que certains dossiers sont présentés d'une part pour leur partie déracordement d'eaux pluviales et d'autre part pour leur partie assainissement.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 13 dossiers « réhabilitation de réseaux d'assainissement ».

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «Réhabilitation de réseaux d'assainissement» n°13-I-027 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4 dossiers en dérogation de la délibération générale présentés pour avis de la CPI et décision du CA.

Monsieur THIBAUT rappelle que le système de Programmes Pluriannuels Concertés est beaucoup plus encadré au Xème Programme d'Intervention (priorités – enveloppes).

Les dossiers présentant des problèmes spécifiques (de transition, environnementaux...) ont été analysés par les services et ceux paraissant légitimes pour changer de priorité par rapport au cas général sont présentés : 3 dossiers sont dans ce cadre présentés.

Par ailleurs, 1 dossier présenté pour dérogation concerne les réseaux d'assainissement autofinancés.

Monsieur LEMAY souligne qu'il n'est pas choqué que des dérogations soient présentées pour certains cas particuliers.

Il indique qu'il faut simplement veiller à ce que ces dérogations n'entraînent pas des débordements de demandes. Il constate que cet aspect est bien maîtrisé.

1) PROGRAMME PLURIANNUEL CONCERTÉ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA SELLE (80) : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

En considération du contexte particulier de préservation de la ressource en eau souterraine et de l'ampleur des travaux que présente le dossier,

Il est proposé, par dérogation :

- de soumettre à l'avis de la Commission Permanente des Interventions avant décision du Conseil d'Administration la reconnaissance du caractère prioritaire de l'agglomération du SIA de la Vallée de la Selle et d'avaliser une programmation de travaux basée sur un engagement ferme de la station d'épuration et de l'ouvrage de gestion des eaux de temps de pluie.
- Une dotation ferme annuelle réseaux similaire à un zonage P1 soit une participation financière ferme de 206 050 € et l'application d'un taux d'aide majoré pour les avances remboursables de + 5%.

Cette programmation permettrait de réaliser la station, les OTEU et une première partie de la collecte dans chacune des communes.

Monsieur LEMAY soumet au vote pour avis de la CPI avant décision du CA le dossier « Programme Pluriannuel Concerté – Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Selle ».

La délibération «Programme Pluriannuel Concerté – Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Selle »

n°13-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 21 JUIN 2013.

Délibération et point de présentation joints au point n°2 du dossier du Conseil d'Administration du 21 JUIN 2013.

2) PROGRAMME PLURIANNUEL CONCERTÉ COMMUNES D'AMY ET D'AVRICOURT (60) : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Compte tenu de la non atteinte actuelle du bon état physico-chimique, il est sollicité une programmation pluriannuelle concertée 2013-2015 dérogatoire sur la base d'un zonage macropolluant P1.

En conséquence, il est proposé de soumettre à l'avis de la Commission Permanente des Interventions avant décision du Conseil d'Administration, la reconnaissance du caractère prioritaire de l'agglomération de deux communes d'Amy et Avricourt et d'avaliser d'une programmation de travaux basé sur :

- un engagement ferme des stations de d'épuration,
- l'application d'un taux d'aide majoré pour les avances remboursables : + 5%,
- une dotation ferme annuelle réseaux similaire à un zonage P1 soit :

* pour la commune d'Amy, une participation financière ferme = 132 235

* pour la commune d'Avricourt, une participation financière ferme = 131 580 €

Monsieur LEMAY soumet au vote pour avis de la CPI avant décision du CA le dossier « Programme Pluriannuel Concerté pour les communes d'Amy et Avricourt ».

La délibération «Programme Pluriannuel Concerté pour les communes d'Amy et d'Avricourt»

n°13-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 21 JUIN 2013.

Délibération et point de présentation joints au point n°2 du dossier du Conseil d'Administration du 21 JUIN 2013.

3) PROGRAMME PLURIANNUEL CONCERTÉ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'ANDRES : RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Considérant, d'une part, qu'il n'est pas satisfaisant pour l'Agence de l'Eau de voir de nouvelles stations d'épuration ne pas assurer pleinement leur vocation par absence d'eaux usées à épurer, et d'autre part, que l'application des conditions du Xème Programme d'Intervention engendre une baisse très significative de la dotation financière réseaux allouée à la Collectivité, il est proposé à la Commission Permanente des Interventions de donner un avis avant décision du Conseil d'Administration sur la proposition de PPC.

Débat :

Monsieur DEFLESSELLE explique être satisfait par la présentation pour dérogation de ce dossier du Syndicat d'Andres. Il précise qu'il l'avait déjà proposé il y a 1 an.

Il souligne qu'il aimerait qu'une réflexion en groupe de travail soit menée sur les cas des collectivités se regroupant mais ne décrochant paradoxalement que peu d'aides. Il signale par ailleurs que le gouvernement incite les Communautés de communes à prendre la compétence assainissement

collectif.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que le cas du Syndicat d'Andres n'est pas exactement celui exposé par Monsieur DEFLESSELLE.

Le problème du Syndicat d'Andres est qu'il a construit des stations d'épuration aujourd'hui vides par manque de tuyaux de raccordement. Il s'agit d'un cas technique.

Il indique que la réflexion de Monsieur DEFLESSELLE est légitime mais il rappelle que les communes isolées ne seront plus nécessairement financées.

La solution du regroupement est techniquement et financièrement la meilleure et est incitée.

La délibération de programme précise bien que l'Agence n'est pas obligée de réaliser un PPC avec une commune isolée.

Certaines communes isolées ne seront donc pas aidées. Elles le seront si elles se regroupent en intercommunalités.

La délibération de programme permet de traiter 95% des cas « normaux » et il reste 5% des dossiers à analyser plus particulièrement en instance car ils sont à la marge.

Monsieur LEMAY soumet au vote pour avis de la CPI avant décision du CA le dossier « Programme Pluriannuel Concerté – Syndicat Intercommunal de la région d'Andres ».

La délibération «Programme Pluriannuel Concerté - Syndicat Intercommunal de la région d'Andres» n°13-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 21 JUIN 2013.

Délibération et point de présentation joints au point n°2 du dossier du Conseil d'Administration du 21 JUIN 2013.

4) PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DU RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE POUR DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT AUTOFINANCES PAR DES COLLECTIVITES EN 2011 ET 2012

Compte tenu des positions tenues par les Services de l'Agence auprès de ces collectivités avant la modification de la délibération relative à la politique Raccordement au Réseau Public de Collecte, il est proposé à la Commission Permanente des Interventions de donner un avis avant décision du Conseil d'Administration pour valider l'éligibilité aux aides au raccordement sur les réseaux des collectivités concernées.

L'impact financier maximal est de 280 000 €.

Monsieur LEMAY soumet au vote pour avis de la CPI avant décision du CA le dossier « Financement des raccordements au réseau public de collecte pour des réseaux d'assainissement autofinancés par des collectivités en 2011 et 2012 ».

R

05

La délibération «Financement des raccordements au réseau public de collecte pour des réseaux d'assainissement autofinancés par des collectivités en 2011 et 2012» n°13-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 21 JUIN 2013.

Délibération et point de présentation joints au point n°2 du dossier du Conseil d'Administration du 21 JUIN 2013.

4 - EAU POTABLE

4.1 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (LIGNE X23)

Situation des engagements

Monsieur VALIN, en référence au point n°4.1 du dossier de séance de la CPI du 24 mai 2013, présente la situation des engagements de la ligne X23 « protection de la ressource » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2013				
	sous ligne X230*	Sous ligne X231*	Sous ligne X232*	Sous ligne X233*	Total ligne X23
Dotation X ^{ème} Programme (ligne X23) : protection de la ressource	0,950	0,100	0,150	0,300	1,500
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2013	0,121	0	0	0,195	0,316
Engagements proposés à la CPI du 24/05/2013 : - Subvention	0,317	0	0	0,050	0,367
Reste disponible après CPI du 24/05/2013	0,512	0,100	0,150	0,055	0,817

* X230 = ressource eaux souterraines

* X231 = ressource eaux superficielles

* X232 = acquisitions foncières pour protection de la ressource

* X233 = études et animation pour les ORQUE

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

1 dossier de protection de la ressource en eaux souterraines (ligne X230) ayant pour maître d'ouvrage le B.R.G.M. pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 317 441 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)					Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17613,00	B.R.G.M.	Projet NITRAEAP : recherche des phénomènes conduisant à la migration des nitrates vers la nappe de la craie dans le bassin Artois-Picardie par expérimentation et modélisation	Caix dans la Somme	TTC	634 883	634 883	634 883		S	50	317 441	
TOTAL					634 883,00	634 883,00	634 883,00				317 441,00	

* S : Subvention

Monsieur BERNARD présente ce dossier.

Il précise que le comité de pilotage assurant le suivi technique du projet pourra être élargi (composition actuelle proposée : DREAL, Chambre d'Agriculture, SIAEP Caix, BRGM, Agence de l'Eau).

Le modèle exécutable du logiciel MARTHE muni de ces nouvelles fonctionnalités sera livré à l'Agence.

L'Agence de l'Eau obtiendra donc une licence de ce modèle avec l'usage de la modélisation hydrogéochimique.

Ce code de calcul pourra être mis à disposition des collectivités qui en feront la demande. Il faudra pour cela qu'elles disposent du modèle MARTHE. Le BRGM propose de procéder à une mise en place de ce modèle avec appui technique de mise en œuvre. Actuellement, Lille Métropole Communauté Urbaine utilise le modèle MARTHE.

Débats :

Monsieur LEMAY souligne que le projet est important pour visualiser l'avancement des nitrates dans le sol.

Il explique qu'au niveau de l'Usine Roquette de Vecquemont cette approche a été abordée il y a plus de 20 ans également en lien avec le BRGM (Il précise qu'il espère que les résultats seront utilisés par le BRGM pour le projet NITRAEAP). L'usine suit chaque année le profil de l'azote dans l'ensemble des zones (zone superficielle, zone saturée, nappe).

Ce suivi est fondamental pour la compréhension des phénomènes liés à l'azote.

Il indique que les agriculteurs sont aussi très demandeurs de ce suivi des nitrates dans le sol.

R

ST

Les résultats de l'étude du BRGM peuvent entrer dans les réflexions concernant la nouvelle directive nitrates.

Ils seront également très intéressants pour les acteurs de l'eau (agriculteurs, collectivités, industriels qui épandent).

Monsieur THIBAUT explique que l'Agence est très intéressée pour obtenir des connaissances plus précises sur la migration des nitrates dans le sol via ce projet NITRAEAP.

Il rappelle qu'existe également une étude portée par la DREAL sur la partie superficielle et que des analyses ont été faites par la Chambre d'Agriculture de la Somme au moment des discussions sur les zones vulnérables.

Un besoin de cohérence des études menées apparaît absolument indispensable.

Monsieur THIBAUT présente trois questions :

- Est-ce que ce modèle permettra d'avancer d'une manière générale ou concernera-t-il que l'Aire d'Alimentation du Captage de Caix ?
- A-t-on fait le benchmarking national ou au moins local ?

Il fait remarquer qu'il découvre qu'une étude a été menée sur le même sujet à Roquette Vecquemont.

Le retour d'expérience de 20 ans d'analyses sur le transfert des nitrates sur le site de Vecquemont doit être utilisé pour compléter le modèle.

- Qui a la propriété et qui a le droit d'utilisation du modèle MARTHE une fois finalisé ?

→ **Monsieur BERNARD** explique que MARTHE est un modèle qui a été construit depuis les années 1970.

Le BRGM travaille sur ce modèle et propose aux collectivités de l'utiliser sous réserve de payer la mise à disposition.

Il confirme que beaucoup d'études ont déjà été menées par les collectivités ou les industriels sur le transfert de l'azote depuis une vingtaine d'années. Ces études sont très intéressantes pour cerner les vitesses de propagations des concentrations de nitrates mais délivrent des informations statiques.

Un modèle permet de faire des simulations et de disposer d'aspects plus dynamiques.

Le modèle est transposable à divers échelles notamment dans les collectivités au niveau des sites d'eau potable.

Dans le cadre du projet, le modèle est construit à l'échelle d'une AAC (Aire d'Alimentation de Captage). L'objectif est de déterminer quel est le niveau de nitrates en surface, en profondeur, dans l'eau potable prélevé. Ce système sera reproductible.

Dans une deuxième phase, il sera possible de transposer le modèle réalisé sous forme d'une application et de le générer sur les modèles hydrodynamiques existants ou à créer. Le BRGM dispose actuellement de modèles hydrodynamiques MARTHE sur les 2/3 de la craie. L'étude de transposition coûtera beaucoup moins cher que le projet présenté.

Monsieur MARIEN demande qui est propriétaire de la licence MARTHE et qui la vend ?

→ **Monsieur MOSSMANN** explique que MARTHE est un logiciel qui a été développé par le BRGM,

c'est donc le BRGM qui distribue la licence.

Il explique que dans le cadre du projet, l'Agence de l'Eau obtiendra la licence et pourra utiliser MARTHE. La difficulté de ce modèle est de disposer de personnel formé pour « le faire tourner ».

Monsieur MOSSMANN confirme à Monsieur MARIEN que le modèle MARTHE :

- sera reproductible à d'autres zones du territoire concernées par les mêmes caractéristiques (comme la nappe de la craie),
- pourra être mis à disposition des différents acteurs sous réserve qu'ils sachent en tirer le meilleur usage avec une licence dont le coût est modeste (quelques milliers d'€).

→ **Monsieur MARIEN** propose de préciser ces aspects dans les conditions particulières de la convention.

Monsieur DEMAREST fait remarquer que Caix est un captage Grenelle et qu'il est très intéressant d'y appliquer un modèle de migration des nitrates.

Il reconnaît l'intérêt du modèle mais fait remarquer qu'étant donnée la technicité du modèle, il faudra faire appel à un prestataire pour pouvoir l'utiliser, ce qui risque d'être au final onéreux pour la collectivité ou l'organisme qui en fera la demande.

Il existerait ainsi un frein à l'utilisation du modèle, ce qui est dommage.

→ **Monsieur MOSSMANN** souligne que plus un modèle est sophistiqué et plus il est compliqué à utiliser et il n'est pas possible de réaliser un modèle plus simplifié qui réponde aux questions posées.

Monsieur LEMAY indique qu'il est possible de faire un bilan par des mesures basiques sur toute la dimension entre le sol et la nappe.

Il explique que Roquette a mis en place ce système d'analyses avec des points de prélèvement suivis tous les 3 ans.

Le modèle MARTHE est plus poussé sur le parcours de l'azote.

Monsieur MOSSMANN explique qu'il est prévu de rassembler dans le cadre du projet NITRAEAP les informations dispersées dans différents organismes, lieux et auprès de différents acteurs, notamment auprès de Roquette et de l'Agence de l'Eau.

Il est prévu dans le cadre du projet de faire la synthèse des études qui ont pu être faites sur l'évolution des nitrates dans le bassin et hors bassin et d'analyser ce qui est fait par d'autres organismes.

Monsieur LEMAY souligne que les études sous la directive nitrates peuvent fournir des éléments importants pour les décisions à prendre concernant la façon de traiter les nitrates.

Monsieur MOSSMANN explique que le projet est important également pour s'engager sur le futur en amenant par des outils des prévisions aussi précises que possibles.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier « Protection ressource eaux souterraines B.R.G.M. ».

Il procède au vote de la délibération.

R

La délibération «Protection ressource eaux souterraines B.R.G.M. » n°13-I-028 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions Conditionnée par l'usage gratuit ultérieur du modèle informatique réalisé et de ses données recueillies (à inclure dans les conditions particulières de la convention) et la sensibilisation des opérateurs.

1 dossier d'études et animation ORQUE (ligne X233) ayant pour maître d'ouvrage le Syndicat Mixte de l'Oise Picarde présenté pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 49 953 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Piaffonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17561.00	SYNDICAT MIXTE DE L' OISE PICARDE	Etude DTMP du BAC de Breteuil	Vendeuil Caply	TTC	71 362	71 362	71 362		S	70	49 953	
TOTAL					71 362,00	71 362,00	71 362,00				49 953,00	

* S : Subvention

Madame VALLEE présente ce dossier.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur le dossier présenté.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier « Etudes et animation des ORQUES – Syndicat Mixte de l'Oise Picarde ».

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «Etudes et animation des ORQUES – Syndicat Mixte de l'Oise Picarde» n°13-I-029 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.2 – PARTICIPATIONS FINANCIERES POUR LES INTERVENTIONS EN EAU POTABLE (LIGNE X25)

Madame VALLÉE, en référence au point n°4.2 du dossier de séance de la CPI du 24 mai 2013, présente la situation des engagements de la ligne X 25 « alimentation en eau potable » et les demandes de participations financières soumises à décision ou avis de la Commission.

Situation des engagements

	X ^{ème} Programme, année 2013				
	sous ligne X250*	Sous ligne X251*	Sous ligne X252*	Sous ligne X253*	Total ligne X25
Dotations X ^{ème} Programme (ligne X25) : alimentation en eau potable	3,730	9,120	0,900	0,050	13,800
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2013	0,078	0,338	0	0,018	0,434
Engagements proposés à la CPI du 24/05/2013, dont :	0,413	0,251	0	0	0,664
- Avance	0,331	-			
- Subvention :	0,073	0,157			
- Solidarité U/R :	0,009	0,094			
Engagements proposés au CA du 21/06/2013, dont :	0	0	0,105	0	0,105
- Subvention :			0,105		
Reste disponible après CA du 21/06/2013	3,239	8,531	0,795	0,032	12,597

* X250 = amélioration de la qualité de l'eau potable

* X251 = sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable

* X252 = économies d'eau et recherches de fuites

* X253 = assistance technique aux gestionnaires de la ressource en eau potable

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

2 dossiers d'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée (ligne X250) ayant pour maîtres d'ouvrages Noréade et la Communauté Urbaine d'Arras pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 412 774 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17498.00	COMMUNAU TE URBAINE D'ARRAS	Raccordement de MONCHY LE PREUX pour l'alimentation en eau potable depuis le réservoir d'Artoipôle.	MONCHY LE PREUX : raccordement sur Artoipôle	HT	338 044	290 150	290 150		S	15	9 487	
									/UR #			
									S	25	72 537	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17525.00	REGIE NOREADE	Interconnexion entre les communes d'INCHY et TROISVILLES	TROISVILLE ET INCHY : Interconnexion entre les communes	HT	735 000	735 000	735 000		A 1+2 0	45	330 750	
TOTAL					1 073 044,00	1 025 150,00	1 025 150,00				412 774,00	

* S /UR# : Taux appliqué sur la partie rurale des travaux
S : Subvention
A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur les dossiers « d'amélioration de la qualité de l'eau potable » présentés.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers « amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée ».

Il procède au vote de la délibération.

**La délibération «Amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée»
n°13-I-030 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.
Monsieur RAOULT ne participe pas au vote.**

2 dossiers de sécurisation quantitative de l'alimentation eau potable (ligne X251) ayant pour maîtres d'ouvrages la commune de Bucquoy et le SIAEP de la vallée de la Hem Sud pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 250 974 €(c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
14881.00	BUCQUOY	Connexion d'Essart les Bucquoy	ESSART LES BUCQUOY : connexion au réseau du bourg.	HT	135 000	135 000	135 000		S	25	33 750	
									S /U R	15	20 250	

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17469.00	SIAEP VALLEE DE LA HEM SUD	Création de 2 forages et d'une station de pompage	TOURNEHEM SUR LA HEM lieu dit Le Long Bas Cœur	HT	507 216	492 437	492 437		S / U R	15	73 865	
									S	25	123 109	
TOTAL					642 216,00	627 437,00	627 437,00				250 974,00	

* S : Subvention
S /UR : Subvention solidarité urbain/rural

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur les dossiers « sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable » présentés.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers « Sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable ».

Il procède au vote de la délibération.

La délibération «Sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable» n°13-I-031 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

1 dossier « d'économies d'eau et recherches de fuites » (sous X252 économies d'eau et recherches de fuites) ayant pour maître d'ouvrage le Syndicat Mixte Oise Picarde et d'un montant total de 105 261 € pour avis de la CPI et décision du CA du 21 juin 2013.

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17551.00	SYNDICAT MIXTE DE L' OISE PICARDE	Etude diagnostique et élaboration d'un schéma directeur eau potable	HARDIVILLERS et les autres communes du Syndicat	TTC	150 374	150 374	150 374		S	70	105 261	
TOTAL					150 374,00	150 374,00	150 374,00				105 261,00	

* S : Subvention

Ce dossier est présenté pour avis de la Commission Permanente des Interventions et sera soumis à décision du Conseil d'Administration car il est proposé en dérogation par rapport aux modalités du X^{ème} Programme.

R

of

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur le dossier « économies d'eau et recherches de fuites » présenté.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote pour avis de la CPI avant décision du CA le dossier « économies d'eau et recherches de fuites du Syndicat Mixte de l'Oise Picarde ».

La délibération «Economie d'eau et recherche de fuites – Syndicat Mixte de l'Oise Picarde» n°13-A-... reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Permanente des Interventions et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 21 JUIN 2013.

Délibération et point de présentation joints au point n°2 du dossier du Conseil d'Administration du 21 JUIN 2013.

5 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION AGRICOLE

Monsieur LABRUNE, en référence au point n°5 du dossier de séance de la CPI du 24 mai 2013, présente la situation des engagements des lignes X18 et X152 « lutte contre la pollution agricole » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

5.1 - SITUATION DES ENGAGEMENTS

Avant discussion et modification de la délibération « pollutions diffuses »

	Xème programme – année 2013					
	Sous ligne X181	Sous ligne X182	Sous ligne X183	Sous ligne X185	Sous ligne X187	Sous ligne X152
Dotation de l'année	0	4,475	1,000	0,425	0,400	0,650
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} Janvier 2013	0	0,278	0	0,072	0,215	0
Engagements proposés à la CPI du 24 Mai 2013	0	0,130	0	0,338	0	0
Engagements proposés au CA du 21 Juin 2013	0	0	0	0	0	0

Reste disponible après le CA du 21 Juin 2013	0	4,067	1,000	0,015	0,185	0,650
--	---	-------	-------	-------	-------	-------

- X181 : Elevages
- X182 : Pollutions diffuses
- X183 : Plan végétal pour l'environnement
- X185 : Soutien à l'agriculture biologique et à l'agroforesterie
- X187 : Maintien de l'agriculture en zones humides
- X152 : Assistance technique aux agriculteurs

Monsieur LABRUNE explique que la sous-ligne X182 « pollutions diffuses » n'est engagée qu'à hauteur de 9% car elle est principalement sollicitée pour le financement des Mesures Agro-Environnementales et du Programme Eau et Agriculture. Les MAE sont en cours d'instruction (dépôt des dossiers au 15 mai 2013) et les dossiers PEA sont à déposer pour le 30 juin 2013. L'engagement de la sous-ligne sera plus avancé lors de la rentrée de septembre 2013.

Dossiers présentés

5.2 – PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES (LIGNE X 182)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

2 dossiers de lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182) ayant pour maîtres d'ouvrages la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie et la Chambre d'Agriculture de la Somme pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 129 662 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

Ces deux dossiers ont fait l'objet d'un report lors de la CPI du 8 mars 2013 suite à des demandes de compléments.

La Chambre d'Agriculture de Picardie apporte un certain nombre de compléments concernant le coût du projet et le caractère innovant de la démarche.

Ci-après le tableau annexe de la délibération présenté en séance avant discussion :

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17122.00	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE PICARDIE	L'objectif de cette action est d'établir une méthodologie d'accompagnement collectif qui puisse être rendue opérationnelle le plus simplement possible afin de pouvoir la déployer à moindre coût sur un maximum de territoires	Région Picardie	TTC	999 600	999 600	999 600		S	9,4	93 962	

R

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17123.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	Démarche d'accompagnement innovante 2013-2015 qui entraînera l'adhésion des agriculteurs de l'AAC de Poix, engagée dans une ORQUE.	Aire d'alimentation du captage de Poix	TTC	75 000	71 400	71 400		S	50	35 700	
TOTAL					1 074 600,00	1 071 000,00	1 071 000,00				129 662,00	

* S : Subvention

Monsieur LABRUNE explique que la non prise en compte des frais d'environnement équivaut à un ajustement de la participation financière pour le dossier de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie ramenée à 63 793 €.

Débats :

Monsieur LEMAY demande des précisions concernant les frais d'environnement.

Monsieur DEMAREST explique que les frais d'environnement sont en fait les charges de structure afférentes.

Logiquement, ces frais ne sont pas présentés dans le dossier, ils ont été communiqués à titre indicatif et ne doivent pas être pris en compte dans le calcul de la participation financière.

Il rappelle que la démarche concerne 3 départements sur 3 ans.

La participation financière de l'Agence est de 32 % sur le dossier captage de Poix.

Monsieur THIBAUT propose en conséquence de modifier la délibération en ne prenant pas en compte les frais d'environnement, soit une participation financière pour le dossier de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie de 63 793 €.

Monsieur DEMAREST demande à ce que soit vérifié le montant de participation financière à la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie hors frais d'environnement.

Monsieur LABRUNE et Monsieur THIBAUT précisent à Monsieur DEMAREST que le point de présentation fait état des réponses de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie et que l'instruction du dossier et le calcul de participation financière ont été clairement établis.

Monsieur DEMAREST indique qu'il s'abstient.

ST

Ci-après le tableau annexe de la délibération modifié en séance après discussion :

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17122.00	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE PICARDIE	L'objectif de cette action est d'établir une méthodologie d'accompagnement collectif qui puisse être rendue opérationnelle le plus simplement possible afin de pouvoir la déployer à moindre coût sur un maximum de territoires	Région Picardie	TTC	999 600	678 650	678 650		S	9,4	63 793	
17123.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	Démarche d'accompagnement innovante 2013-2015 qui entraînera l'adhésion des agriculteurs de l'AAC de Poix, engagée dans une ORQUE.	Aire d'alimentation du captage de Poix	TTC	75 000	71 400	71 400		S	50	35 700	
TOTAL					1 074 600	750 050	750 050				99 493,00	

* S : Subvention

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers «pollutions diffuses».
Il procède au vote de la délibération.

La délibération «pollutions diffuses»

***n°13-I-032 est adoptée par la Commission Permanente des Interventions, moyennant modification des montants de PF : 63 793 € (hors frais d'environnement) pour le dossier de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie (n°17122).
1 abstention de Mr Demarest.***

5.3 – SOUTIEN A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AGROFORESTERIE (LIGNE X185)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

2 dossiers de soutien à l'agriculture biologique et agroforesterie (ligne X185) ayant pour maîtres d'ouvrages le GABNOR et l'ABP (Agriculture Biologique en Picardie) pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 338 348 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)					
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
17431.00	GABNOR	Protéger les ressources en eau par le développement de projets en agriculture biologique en Nord Pas de Calais	Nord Pas-de-Calais	TTC	433 177	433 177	433 177		S	65,8	285 030	
17459.00	AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN PICARDIE	Protéger les ressources en eau par le développement de projets en agriculture biologique en Picardie	Picardie	TTC	397 898	397 898	397 898		S	13,4	53 318	
TOTAL					831 075,00	831 075,00	831 075,00				338 348,00	

* S : Subvention

Concernant le dossier GABNOR, il est proposé que l'Agence ne prenne pas en charge la demande de participation financière pour la mise en œuvre du volet « agriculture biologique » des programmes d'actions des ORQUE qui doit être adressée directement par les collectivités maîtres d'ouvrage.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur les dossiers « agriculture biologique et agroforesterie » présentés.

Débats :

Monsieur RAOULT explique qu'il a été l'un des premiers, il y a quelques décennies, alors qu'il était Vice-Président du Conseil Général du Nord chargé de l'Agriculture, à soutenir le GABNOR.

Il explique qu'il est important de canaliser et maîtriser le GABNOR quant à la question du « qui fait quoi ? ».

Même si le GABNOR défend une cause devenue universelle, il n'est pas exclusif sur ce domaine.

Il précise qu'il existe plusieurs partenaires (Agence, Parc Naturel Régional de l'Avesnois, distributeurs d'eau publics ou privés, collectivités).

Monsieur LABRUNE explique que les éléments caractéristiques du projet du GABNOR, présentés en page 2 du point de présentation, font l'objet d'une demande de compte-rendu dans le cadre de la convention et conditionne le paiement de la participation financière.

Plus généralement, les services de l'Agence proposeront en 2014 une présentation des dossiers liés à l'agriculture biologique à la même CPI afin de faciliter une vision globale de tout ce qui peut être financé dans une même région et sollicite des financements de l'Agence.

Il précise qu'une large concertation a eu lieu entre les services techniques de l'Agence de l'Eau et de la Région Nord Pas-de-Calais (avec les deux départements Nord et Pas-de-Calais) pour avancer vers une meilleure coordination des actions en matière d'agriculture biologique et donc une meilleure visibilité de « qui finance quoi ? ».

Monsieur LEMAY rappelle que le bassin est parmi les derniers au niveau français à pratiquer l'agriculture biologique.

Monsieur LABRUNE précise que la Picardie est dernière et le Nord Pas-de-Calais avant-dernier.

→ **Monsieur RAOULT** souligne que ce classement dépend du type d'agriculture sur les territoires.

Monsieur THIBAUT propose qu'en CPEA et CPI ou CA soit prochainement présenté un retour d'expérience et bilan sur les participations financières attribuées en agriculture biologique afin d'ajuster la politique le plus efficacement possible.

Monsieur DEMAREST indique qu'il serait intéressant de voir le pourcentage d'argent investi par rapport au nombre de conversions parallèlement aux autres régions et Agences.

Cette comparaison permettrait de savoir si l'argent engagé est vraiment productif pour amener les gens à la conversion.

Il indique que l'effort dans le bassin est substantiel.

Les diagnostics doivent s'avérer pertinents et s'ils ne le sont pas sur un secteur précis, ne pas se reproduire inutilement.

Il s'étonne qu'il n'y ait aucun dossier d'agroforesterie.

Monsieur FOUQUART explique que la Région Nord Pas-de-Calais travaille, en matière d'agriculture biologique, à impliquer systématiquement les filières dans la réflexion, afin d'inciter des conversions plus significatives au regard des efforts de financement des études diagnostics.

Il informe que la sous ligne pollutions devrait être prochainement sollicitée, sous réserve de l'instruction des dossiers pour les MAE, à hauteur de 650 000 à 700 000 € de dossiers sur l'enjeu eau pour le Nord Pas-de-Calais.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers «soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie».

Il procède au vote des deux délibérations concernées.

***La délibération «Soutien Agriculture biologique et Agroforesterie»
n°13-I-033 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

***La délibération «Participation financière au GABNOR (ligne X185)»
n°13-I-034 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

6 - AMENAGEMENT ET GESTION DES EAUX

6.1 – SITUATION DES ENGAGEMENTS (ligne X24)

Monsieur JOURDAN en référence au point n°6.1. du dossier de séance de la CPI du 24 mai 2013, présente la situation des engagements de la ligne X24 « restauration et gestion des milieux aquatiques » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

Ligne X24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	X24 TOTAL	X240 Entretien et restauration des cours d'eau	X241 Curage des sédiments toxiques	X242 Erosion	X243 Entretien et restauration des zones humides	X244 Prévention des inondations	X245 Acquisitions foncières de ZH et de ZEC	X246 Rétablis- sement de la continuité écologique
Dotation annuelle 2013	10 100 000 €	2 580 000 €	600 000 €	650 000 €	1 470 000 €	1 300 000 €	1 500 000 €	2 000 000 €
Déjà engagé avant la CPI du 24/05/2013	1 316 960 €	475 688 €	0 €	99 020 €	159 399 €	293 763 €	30 697 €	258 393 €* €
Dossiers soumis à la décision de la CPI du 24/05/2013	3 100 867 €	1 362 520 €	0 €	314 069 €	667 171 €	499 048 €	258 059 €	0 €
Cumul des engagements après la CPI du 24/05/2013	4 417 827 €	1 838 208 €	0 €	413 089 €	826 570 €	792 811 €	288 756 €	258 393 €
Solde % engagement	5 682 173 € 43,70 %	741 792 € 71,30 %	600 000 € 0 %	236 911 € 63,60 %	643 430 € 56,20 %	507 189 € 61,00 %	1 211 244 € 19,30 %	1 741 607 € 13,00 %

258 393€* = dossiers déjà engagés avant la CPI du 24/05/13 pour un montant global de 201 219 € + commandes passées sur marchés pour 57 174 €

Monsieur JOURDAN précise que concernant la sous ligne X246 « Rétablissement de la continuité écologique », aucun dossier n'est proposé pour engagement.

Cependant, il informe qu'existe sur cette sous-ligne une maîtrise d'ouvrage directe de l'Agence pour aménager ou effacer 39 ouvrages sur la Canche. Les dépenses qui ont été consacrées sur cette sous-ligne par rapport à la dernière CPI ont trait à la mise en œuvre de ce marché pour des compléments topographiques.

D'ici la fin de l'année 2013, une première tranche de travaux devrait être engagée sur 16 ouvrages sur le bassin versant de la Canche pour la restauration de la continuité écologique (mise en œuvre du classement liste 2 au titre du L 214.17 du Code de l'Environnement).

R

Dossiers présentés

6.2 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES COURS D'EAU (LIGNE X240)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

12 dossiers d'entretien et restauration des cours d'eau (ligne X240) pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 1 362 520 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° dossier	N° maître d'ouvrage	Nom maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF	Priorité
1760400	B3007	FEDERATION DU NORD POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	Animation et assistance scientifique pour l'aménagement et la restauration écologique et piscicole des cours d'eau du département du Nord, au titre de la 1ère année, suivant le plan de gestion 2013/2015.	Cours d'eau du département du Nord	133350 (S70%+ Forfait)	P1
1762400	03756	FEDERATION DU PAS DE CALAIS DES ASSOCIATIONS AGREEES POUR LA PECHE ET LA PROTECT	Animation et assistance scientifique pour l'aménagement et la restauration écologique et piscicole des cours d'eau du département du Pas-de-Calais, au titre de la 1ère année, suivant le plan de gestion 2013/2015.	Cours d'eau du département du Pas-de-Calais	134136 (S70%+ Forfait)	P1
1762500	A0905	FEDERATION DE LA SOMME POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	Animation et assistance scientifique pour l'aménagement et la restauration écologique et piscicole des cours d'eau du département de la Somme, au titre de la 1ère année, suivant le plan de gestion 2013/2015.	Cours d'eau du département de la Somme	91670 (S70%+ Forfait)	P1
1760800	A1725	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Animation territoriale relative à la mise en place du plan de gestion des cours d'eau du bassin versant de l'Aa sur une période de 3 ans (2013-2015)	Bassin versant de l'Aa.	112144 (S70%+ Forfait)	P1
1761100	A2717	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) NORD-P.D.C.-PICARDIE	Programme de reconquête de ripisylves sur le bassin Artois Picardie, pour une période de 3 ans (2013/2015).	Bassin Artois Picardie	173700 (S50%)	P1
1758900	10995	SYND ETUDES VALLEE DE L AVRE	Travaux d'entretien et de restauration pluriannuels (2013/2014) de l'Avre non domaniale - Plan Somme - Fiche action n°14.	Bassin versant de l'Avre	58618 (S50%)	P1
1758600	10477	SICOM AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA SELLE	Animation relative à l'aménagement et la restauration écologique de la Selle, au titre de la période 2013/2015.	Bassin versant de la Selle	83397 (S70%+ Forfait)	P1
1759500	A3292	SYNDICAT MIXTE S.A.G.E. CANCHE	Travaux d'entretien léger des cours d'eau du Bassin versant de la Canche, sur un linéaire global de 266,3 kms, pour une période de 3 ans (2013/2015).	Bassin versant de la Canche	199725 (S50%)	P1

R

05

N° dossier	N° maître d'ouvrage	Nom maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF	Priorité
1759700	A3292	SYNDICAT MIXTE S.A.G.E. CANCHE	Programme de restauration hydro morphologique des cours d'eau du bassin versant de la Canche, au titre de l'année 2013 - Phase 1	Bassin versant de la Canche	81452 (S80%)	P1
1759600	A3292	SYNDICAT MIXTE S.A.G.E. CANCHE	Mission d'animation pour la restauration hydro morphologique de la Canche pour la période 2013/2015	Bassin versant de la Canche	169050 (S70%+ Forfait)	P1
1758400	03756	FEDERATION DU PAS DE CALAIS DES ASSOCIATIONS AGREEES POUR LA PECHE ET LA PROTECT	Restauration écologique de l'étang du 14 juillet de Noyelles-sous-Lens	Bassin versant de la Deûle.	31128 (S46%)	P1
1759900	A2161	SYNDICAT MIXTE AMEVA	Mission d'assistance technique à l'entretien des rivières (MATAER) au titre de la 1ère année, suivant le plan de gestion (2013/2015).	Affluents de la Somme.	94150 (S70%+ Forfait)	P1
Sous-Total P1					1362520	P1
TOTAL GENERAL					1362520	

Monsieur JOURDAN présente en détail les différents dossiers d'entretien et de restauration des cours notamment sous la forme d'illustrations photos diffusées en diaporama pour démontrer l'efficacité des actions engagées.

Il informe que l'AMEVA organise une journée spécifique au mois de septembre 2013 sur la restauration hydromorphologique des cours d'eau.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur les 12 dossiers « entretien et restauration des cours d'eau » présentés.

Débats :

En réponse à une remarque de Monsieur DEMAREST sur une des cartes d'illustration diffusée au diaporama (travaux engagés avec l'aide de l'Agence en entretien et restauration des cours d'eau), **Monsieur JOURDAN** explique que l'AMEVA a engagé un plan de gestion du fleuve Somme en étude : le département délibère pour engager les travaux.

L'AMEVA a engagé la plupart des travaux sur les affluents de la Somme mais le fleuve Somme est aussi concerné par le programme de travaux.

L'ensemble du département de la Somme (fleuve Somme et affluents) sera prochainement entièrement concerné par l'engagement effectif des travaux du plan de gestion.

Monsieur BARAS signale qu'il ne participe pas au vote concernant les Fédérations de Pêche.

Monsieur COTEL indique que des travaux ont été réalisés sur une rivière de sa commune.

Il souligne que ces travaux menés par l'AMEVA ont un impact très positif au niveau de la population et des scolaires qui constatent sur les rivières le travail qui a été fait.

Monsieur LEMAY confirme l'intérêt de la restauration et l'entretien des cours d'eau à l'impact « visuel » très positif sur les populations.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 12 dossiers « entretien et restauration des cours d'eau ».

Il procède au vote des délibérations correspondantes.

**La délibération «Entretien Restauration des cours d'eau – Fédération du Nord Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique»
n°13-I-035 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.
Monsieur BARAS ne participe pas au vote.**

**La délibération «Entretien Restauration des cours d'eau – Fédération du Pas-de-Calais des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique»
n°13-I-036 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.
Monsieur BARAS ne participe pas au vote.**

**La délibération «Entretien Restauration des cours d'eau – Fédération de la Somme Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique»
n°13-I-037 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.
Monsieur BARAS ne participe pas au vote.**

**La délibération «Entretien Restauration des cours d'eau – Syndicat Mixte AMEVA»
n°13-I-038 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

**La délibération «Entretien Restauration des cours d'eau»
n°13-I-039 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

6.3 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE L'EROSION (LIGNE X242)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

4 dossiers de lutte contre l'érosion (ligne X242) pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 314 069 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° dossier	N° du maître d'ouvrage	Nom du maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF	Priorité
1760200	A3292	SYNDICAT MIXTE S.A.G.E. CANCHE	Animation du programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres agricoles sur l'ensemble du bassin versant de la Canche pour la période 2013-2015.	Bassin versant de la Canche.	81900 (S70%+ Forfait)	P1

1760500	10513	CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT	Animation d'un programme de lutte contre l'érosion et ruissellement des terres agricoles sur le bassin versant de l'Authie, pour la période 2013/2015.	Bassin versant de l'Authie.	104814 (S70%+ Forfait)	P1
1760700	10477	SICOM AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA SELLE	Animation d'un programme de lutte contre l'érosion des sols sur les bassins versants de la Selle et de l'Erclin, pour une période de 3 ans (2013/2015).	Bassins versants de la Selle et de l'Erclin.	57349 (S70%+ Forfait)	P1
1761000	A3111	ASSOCIATION SOMEA	Poursuite du Programme de lutte contre l'érosion des sols dans le département de la Somme pour l'année 2013.	Bassin versant de la Somme.	70006 (S26,72%)	P1
Sous-Total P1					314069	P1
TOTAL GENERAL					314069	

Monsieur JOURDAN présente en détail les différents dossiers d'érosion présentés.

Il indique qu'il espère présenter à la prochaine CPI des exemples de travaux de collectivités faisant suite à des programmes d'animation territoriale.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur les 4 dossiers « érosion » présentés.

Débats :

Monsieur DEFLESSELLE souligne qu'il est dommage de devoir investir pour la lutte contre l'érosion des sols alors que les agriculteurs ont des pâtures qu'ils retournent régulièrement. Il indique qu'il pensait qu'il était interdit de retourner des pâtures.

Monsieur DEMAREST confirme que le retournement de pâtures peut être problématique en tant qu'impact d'érosion. Il indique cependant que les agriculteurs ont le droit de retourner leurs pâtures dans certaines circonstances.

L'élevage étant en déprise dans le bassin, les agriculteurs s'orientent vers des cultures de type « céréales ».

Monsieur THIBAUT précise que de manière générale les agriculteurs n'ont pas le droit de retourner les prairies sauf exception : exemple : lorsqu'un éleveur arrête son activité d'élevage et passe à une autre activité ou transmet ses terres à un agriculteur qui va cultiver des céréales.

Le problème est qu'avec la déprise de l'élevage, on constate un certain nombre d'exceptions.

Monsieur COTEL indique que cette problématique nécessite un aménagement du territoire différent en fonction de la configuration des territoires : il est nécessaire de contrôler sachant que la destruction de haies dans des zones un peu accidentées a des conséquences catastrophiques.

R

Monsieur FOUQUART explique que les exceptions ont un régime dérogatoire. Chaque dossier est examiné individuellement.

Les haies et éléments topographiques du paysage entrent dans le cadre de la conditionnalité au titre de la PAC. Une vigilance existe en matière de risques d'érosion.

Monsieur LEMAY indique qu'éviter l'érosion n'est pas facile sachant que le mode de culture est un point important.

Monsieur DEMAREST fait remarquer que sur le plan technique, il existe des solutions alternatives actuellement à l'étude pour éviter l'érosion, solutions dont les Chambres d'Agriculture font la promotion.

Monsieur LEMAY indique que c'est aussi l'intérêt des agriculteurs de garder « leurs bonnes terres ».

Monsieur THIBAUT confirme qu'il s'agit de l'intérêt des agriculteurs qui n'est cependant pas toujours constaté aujourd'hui.

Dans le cadre de l'analyse de l'évolution de l'état des rivières, les problèmes d'érosion, d'aménagement du territoire, de retournement de prairies ou de suppression de haies ont aujourd'hui un impact majeur sur certaines rivières.

La question de l'érosion dans le domaine agricole est la cause de déclassement de certaines rivières.

Il cite l'exemple de l'Avesnois.

Ce sujet devra être réabordé dans le cadre de l'élaboration du prochain SDAGE.

Il rappelle qu'il ne s'agit évidemment pas de supprimer l'agriculture.

Monsieur DEMAREST explique qu'un des arguments des représentants de l'agriculture pour le maintien de la rivière Authie en zone non vulnérable était l'activité d'élevage sur le secteur.

Monsieur RAOULT confirme que le sujet devra être réabordé en instance.

Monsieur DEFLESSELLE part (12h33).

Monsieur CURAUT par (12 h 35).

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers « érosion ».

Il procède au vote de la délibération correspondante.

***La délibération «Erosion»
n°13-I-040 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.***

R

6.4 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ENTRETIEN ET DE LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (LIGNE X243)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

6 dossiers d'entretien et de restauration des zones humides (ligne X243) pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 667 171 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° dossier	N° maître d'ouvrage	Nom du Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF	Priorite
1711400	10296	DEPARTEMENT DE LA SOMME	Travaux d'entretien des espaces naturels sensibles et des abords du fleuve Somme canalisé pour 2 ans (2013 / 2014).	Bassins versants du Canal maritime, de la Somme canalisée et de l'Ancre.	67480 (S50%)	P1
1757100	A2024	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS	Etude de 12 plans de gestion de zones humides de la région Nord-Pas-de-Calais, d'une superficie globale de 423,1 ha.	Région Nord-Pas-de-Calais	121000 (S50%)	P1
1757400	A2161	SYNDICAT MIXTE AMEVA	Etude préalable à des travaux de valorisation des étangs, plans d'eau et fossés communaux et métropolitains sur le territoire d'Amiens Métropole - Plan Somme : Fiche action 19	Bassin versant de la Somme aval	67675 (S50%)	P1
1757600	02470	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Etude de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement le long de la Lys d'Erquinghem-Lys à Deûlémont	Bassin versant de la Lys et du SAGE Deûle / Marque.	46437 (S30%)	P1
1762000	A2024	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS	Programme d'entretien de 64 zones humides de la région Nord-Pas-de-Calais, au titre de la 1ère année, suivant le plan de gestion 2013/2015.	Région Nord-Pas-de-Calais	320 008 (S47,06%)	P1
1762300	28076	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE	Travaux de restauration de 9 zones humides dans la vallée de la Somme	vallée de la Somme	44571 (S50%)	P1
Sous-Total P1					667 171	P1
TOTAL GENERAL					667 171	

Monsieur JOURDAN présente les différents dossiers d'entretien et restauration de zones humides présentés.

Cet ensemble de dossiers représente près de 2 600 hectares de zones humides.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur les 6 dossiers présentés.

Débat :

Monsieur DEMAREST explique qu'il a toujours le souci concernant les zones humides qu'il y ait une activité d'élevage (même si cette activité est actuellement difficile en raison du contexte économique), solution pouvant garantir leur préservation.

L'élevage permet d'entretenir les zones humides et leur rôle épuratoire et représente une solution à moindre coût.

Monsieur JOURDAN explique que les opérateurs gestionnaires de zones humides ont recours à l'agriculture, solution effectivement efficace et financièrement intéressante pour l'entretien.

Il fait remarquer par ailleurs que le Xème Programme d'Intervention comporte un axe spécifique « agriculture et zones humides », dans la continuité d'un colloque qui avait été organisé en 2009. Le but est de préserver les zones prairiales en y maintenant une activité agricole.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers « entretien et restauration des zones humides ».

Il procède au vote des deux délibérations correspondantes.

La délibération «Entretien Restauration des zones humides –Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais» n°13-I-041 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

La délibération «Entretien Restauration des zones humides» n°13-I-042 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**6.5 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN PREVENTION DES INONDATIONS
(LIGNE X244)**

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

3 dossiers de prévention des inondations (ligne X244) pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 499 048 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Taux	Participation financière
Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais des Wateringues	Réhabilitation et modernisation des ouvrages d'évacuation des crues de la région des Wateringues	760 000 €	S40 %	304 000 €
Communauté de Communes Artois-Lys	Travaux d'aménagement de la Zone d'Expansion de Crues « secteur des Bonniers » à Gonnehem	160 000 €	S40 %	64 000 €
Conseil Général du Nord	Maitrise d'œuvre relative à la modernisation des écluses du Port de Gravelines et au rétablissement du franchissement piscicole	163 810 €	S80%	131 048 €
TOTAL GENERAL				499 048 €

Monsieur JOURDAN présente les différents dossiers « prévention des inondations ».

Il fait référence à la note de présentation du dossier sur le dispositif relatif aux PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Risques d'Inondations).

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur les 3 dossiers « prévention des inondations » présentés.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers «prévention des inondations».

Il procède au vote de la délibération correspondante.

**La délibération «Prévention des inondations»
n°13-I-043 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

6.6 – PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DES ACQUISITIONS FONCIERES (LIGNE X245)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté :

1 dossier « acquisitions foncières » (ligne X245) pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 258 059 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° dossier	N° maître d'ouvrage	Nom du maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF	Priorite
1762200	40512	CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES	Acquisitions foncières de zones humides (26,7 ha)	Bassin Artois-Picardie	258059	P1
Sous-Total P1					258059	P1
TOTAL GENERAL					258059	

Taux de subvention : 50%

Coûts d'acquisition pris en compte par l'Agence plafonnés c.f. France Domaine.

Monsieur JOURDAN présente le dossier « acquisitions foncières de zones humides », continuité du programme d'intervention foncière du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

Il explique qu'il présentera lors d'un prochain Conseil d'Administration le renouvellement des conventions cadres entre l'Agence de l'Eau et les Conservatoires (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres et les deux Conservatoires de l'Espace Naturel).

Il présentera les politiques foncières qui sont menées par ces structures et les usages réalisés sur leurs différents espaces. Il fait remarquer ainsi que sur les propriétés du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, il est estimé que 20% des surfaces sont gérés par l'agriculture, les autres espaces n'étant pas situés en zones humides.

05

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur le dossier présenté.

Débat :

Monsieur DELABIE informe qu'il a assisté le 23 mai 2013 à Gravelines à la réception des travaux de mesures compensatoires liées au terminal méthanier. 20 hectares de terres agricoles ont été achetés par la commune de Gravelines pour un coût de 300 000 €.

Dunkerque LNG, filiale d'EDF, a restauré cet espace pour en faire une zone humide. Le coût des travaux est de 2,3 M€.

Monsieur DELABIE souligne ainsi le coût financier important que peut représenter la reconquête des zones humides. Il vaut mieux acheter et préserver les zones humides que de devoir les recréer et les régénérer.

En réponse à Monsieur DEMAREST, Monsieur DELABIE explique que lorsqu'un maître d'ouvrage altère un espace, il doit compenser et donc recréer l'espace qu'il a altéré soit en achetant un équivalent à proximité de la zone de travaux, soit en recréant cet espace « de toutes pièces ». C'est ce deuxième choix qui a été fait.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier « acquisitions foncières ».

Il procède au vote de la délibération correspondante.

La délibération « Acquisition zones humides maintien biodiversité » n°13-I-044 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

7 – CONNAISSANCE ET EXPERTISE DES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

7.1 – SITUATION DES ENGAGEMENTS (ligne X32)

Monsieur PRYGIEL en référence au point n°7.1. du dossier de séance de la CPI du 24 mai 2013, présente la situation des engagements de la ligne X32 « connaissance environnementale » et la demande de participation financière soumise à décision de la Commission.

Ligne X32 Connaissance environnementale	Xème Programme – Année 2013			
	X32 Total	X320 Eaux souterraines	X321 Eaux superficielles	X322 Eaux de transition, littorales et marines
Dotation annuelle 2013	1 740 000 €	350 000 €	1 055 000 €	335 000 €
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2013	11 899 €	0 €	0 €	11 899 €
Dossiers soumis à décision de la CPI du 24/05/13	308 823 €	0 €	0 €	308 823 €
Reste disponible après la CPI du 24 mai 2013	1 419 278 €	350 000 €	1 055 000 €	14 278 €
% d'engagement	18 %	0 %	0 %	95 %

Dossier présenté

7.2 – PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET D'OBSERVATION DE LA QUALITE ET DE L'ETAT DU MILIEU MARIN DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE POUR LA PERIODE 2013-2015

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté :

1 dossier « eaux de transition, littorales et marines » (ligne X322) pour décision de la CPI pour un montant total de participation financière de 308 834 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

2. Participation financière en faveur de la connaissance environnementale eaux littorales

No Doss	No MO	Nom MO	Objet	Localisation	PF	Priorité
1759300	10917	IFREMER	Mise en oeuvre du programme de surveillance et d'observation de la qualité et de l'état du milieu marin pour la période 2013-2015 :		308834*	
			Mise en œuvre du programme de surveillance DCE sur les masses d'eau côtières et de transition du littoral Artois-Picardie; Mise en œuvre du Suivi Régional Nutriments (SRN); Mise en œuvre du programme OSPAR; Participation à l'acquisition des données MAREL; Animation et mise à jour de l'Atlas cartographique; Expertises environnementales.	Bassin Artois Picardie		1
Sous-Total 1					308834*	1
TOTAL GENERAL					308834*	

* Montant de la participation financière limitée à 308 823 €

Taux de subvention : 61,18%

Monsieur JOURDAN présente en détail, en référence au point de présentation, le dossier d'IFREMER ayant trait à la mise en œuvre du programme de surveillance et d'observation de la qualité du milieu marin.

Le montant maximal de l'opération sur 3 ans est de 1 256 488 €, soit une participation financière de l'Agence de 734 250 € pour 3 ans. La proposition d'engagement ne concerne que l'année 2013, les engagements pour les années 2014 et 2015 pourront faire l'objet d'une décision du directeur général de l'Agence. Il renvoie au détail du tableau de ventilation du budget pour la période 2013-2015 en page 5 du point de présentation.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur le dossier IFREMER.

Pas de remarque.

R

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier «connaissance environnementale».

Il procède au vote de la délibération correspondante.

La délibération «Connaissance Environnementale eaux de transition, littorales et marines - IFREMER» n°13-I-045 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

8 – PLANIFICATION

8.1 – SITUATION DES ENGAGEMENTS (ligne X29)

Monsieur COURTECUISSÉ en référence au point n°8 du dossier de séance de la CPI du 24 mai 2013, présente la situation des engagements de la ligne X29 « Appui à la gestion concertée » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

Ligne X29	X29	X290	X291	X292
Appui à la gestion concertée	TOTAL	Elaboration et suivi des SAGE	Elaboration et suivi des contrats de rivière, de baie...	Suivi des SDAGE
Dotation de l'année	715 000 €	650 000 €	65 000 €	0 €
Engagements décidés depuis le 1er janvier	147 410 €	147 410 €	0 €	0 €
Engagement proposés à la CPI	162 092 €	162 092 €	0 €	0 €
Reste disponible après la CPI	405 498 €	340 498 €	65 000 €	0 €
% d'engagement	43%	48%	0%	

Dossiers présentés

8.2- PARTICIPATIONS FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ELABORATION ET DU SUIVI DE SAGE (LIGNE X290)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés :

5 dossiers « Elaboration et suivi des SAGE » (ligne X290) pour décision de la CPI pour un montant

total de participation financière de 162 092 € (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

N° dossier	Nom du maître d'ouvrage	Objet des travaux	Montant de participation financière
17457	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de la Sensée	Animation du SAGE de la Sensée	31 500 €
17533	SYMSAGEB	Animation du SAGE Boulonnais	33 572 €
17572	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut	Animation du SAGE de la Scarpe aval	35 000 €
17578	Communauté Urbaine d'Arras	Animation du SAGE de la Scarpe amont	27 020 €
17617	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale	Animation du SAGE Audomarois	35 000 €
TOTAL			162 092 €

Subvention à 70% + subvention forfaitaire.

Monsieur COURTECUISSÉ présente en détail, en référence au point de présentation, les dossiers d'animation de SAGE.

Monsieur THIBAUT précise que pour chaque animation de SAGE sont fixés des objectifs.

Monsieur LEMAY fait remarquer que le bassin Artois-Picardie est le seul au niveau français à être couvert par des SAGE. Ce sujet est important et doit continuer à être mis en place.

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à exprimer sur les 5 dossiers d'animation de SAGE.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers «Elaboration et suivi des SAGE».

Il procède au vote des délibérations correspondantes.

La délibération «Elaboration et suivi des SAGE – Institution Interdépartementale de la Vallée de la Sensée» n°13-I-046 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

La délibération «Elaboration et suivi des SAGE – Syndicat Mixte du Parc Régional des Caps et Marais d'Opale » n°13-I-047 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

La délibération «Elaboration et suivi des SAGE – Syndicat Mixte pour le SAGE du Boulonnais » n°13-I-048 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

R 05

La délibération «Elaboration et suivi des SAGE – Syndicat Mixte Parc Naturel Régional Scarpe Escaut » n°13-I-049 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

La délibération «Elaboration et suivi des SAGE – Communauté Urbaine d'Arras » n°13-I-050 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

DIVERS

Monsieur VERHAEGHE demande à s'exprimer en tant qu'administrateur représentant du personnel.

Il explique que les représentants du personnel de l'Agence ont pris l'initiative d'alerter l'ensemble des membres du Conseil d'Administration sur un certain nombre de menaces qui pèsent sur les Agences de l'Eau aujourd'hui, notamment avec l'étude Budget Base Zéro et le projet de prélèvement de 10% sur le budget des Agences.

Un point est prévu sur ce sujet au prochain Conseil d'Administration du 21 juin 2013.

Il souligne que ces sujets sont importants et nécessitent la mobilisation des administrateurs.

Monsieur LEMAY explique que les membres du CA ont bien reçu les explications des représentants du personnel.

Il confirme que la situation est inquiétante pour l'avenir.

Monsieur RAOULT fait remarquer que le Ministère compte bien utiliser l'argent des Agences, alimentant déjà le budget de l'ONEMA, pour financer la future Agence Nationale pour la Biodiversité dans laquelle sera incluse l'ONEMA

Le Ministère a ainsi trouvé le moyen de trouver des ressources sans officiellement augmenter les prélèvements alors qu'en réalité le potentiel des Agences sera encore amoindri.

146 M€ par an pour les Agences sont sollicités par an au niveau national.

Monsieur THIBAUT confirme qu'un point explicite est prévu au Conseil d'Administration du 21 juin 2013 sur ce sujet.

Il a demandé à la Direction de l'Eau d'être présente pour exposer ce point : Il s'agirait de Claire Grisez, notre Commissaire du Gouvernement et Bénédicte Genin, Chef du bureau des Agences de l'Eau.

Actuellement, 12 missions nationales sont en cours pour réfléchir sur l'évolution de la politique de l'eau selon une vision très budgétaire.

Ces missions seront au final soumises au vote parlementaire : il est donc important pour défendre le système Agence, de convaincre les parlementaires (députés et sénateurs) en expliquant l'intérêt des politiques Agences pour qu'ils prennent conscience des conséquences de leur vote.

05

Monsieur RAOULT souligne que les Agences souffrent d'un déficit de notoriété qu'il faut combler notamment, concernant les parlementaires, en organisant un groupe de pressions. Les Agences de l'Eau ont besoin de leurs ressources et ne doivent pas « être les vaches à lait des autres organismes ».

Monsieur DEMAREST demande quel sera le rôle de l'Agence Nationale pour la Biodiversité.

→ **Monsieur RAOULT** explique qu'officiellement elle a pour rôle de rassembler tous les organismes, qui, à des titres divers, travaillent pour l'environnement et la biodiversité. Cependant, il apparaît clairement une volonté de limiter les dépenses publiques dans ce domaine en prétendant qu'il existe des superpositions de niveaux qui aboutissent à des gaspillages d'argent public.

En écologie et environnement, c'est la diversité des acteurs qui fait avancer les choses.

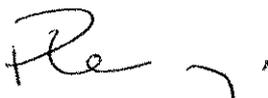
Monsieur RAOULT explique être sensibilisé sur ce sujet au travers de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux : La Fédération des Parcs Naturels Régionaux n'est pas intégrée dans l'Agence Nationale pour la Biodiversité mais la subvention de l'Etat devrait transiter par celle-ci : il y a fort à parier qu'à l'avenir la Fédération des PNR n'aura plus le même niveau de subvention de l'Etat.

Monsieur COTEL fait remarquer que les élus locaux sont également en première ligne et seront accusés d'avoir augmenté le prix de l'eau.

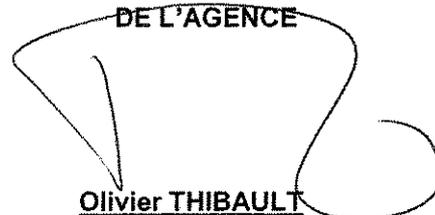
Monsieur RAOULT souligne que le budget de l'environnement souffre actuellement.

Monsieur LEMAY remercie les membres de la commission et clôt la séance à 13h00.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS**


Patrick LEMAY

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**


Olivier THIBAUT